Troisième Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 3) 2022-2027

Tome II - Fiches action











Sommaire

1.	Liste des actions du PAPI 3 et leurs coûts estimatifs	5
2.	Présentation du calendrier prévisionnel de réalisation des actions inscrites dans le PAPI	6
3.	Correspondance des actions PAPI avec les objectifs de la SLGRI	7
4.	Fiches action par axe	9
	0 Animation du projet de PAPI	
	CTION 0.2 Animer la SLGRI sur le TRI d'Alès et le TRI d'Avignon, basse vallée de la Durance	
AXF I	l Améliorer la connaissance et la conscience du risque	16
	CTION I.1 Sensibiliser au risque d'inondation - Grand public	
Α	CTION I.2 Sensibiliser au risque d'inondation - Scolaires	. 19
A	CTION I.3 Sensibiliser et former les élus au risque d'inondation	. 21
A	CTION I.4 Informer le grand public – DICRIM et information préventive	. 23
Α	CTION I.5 Poser et entretenir des repères de crue	. 25
A	CTION I.6 Animer l'observatoire départemental du risque d'inondation Noé	. 27
A	CTION I.7 Caractériser les ouvrages de franchissement communaux	. 28
A	CTION I.8 Améliorer les connaissances sur les campings	. 29
A	CTION I.9 Réaliser une monographie historique des inondations	. 30
A	CTION I.10 Etudier le risque d'inondation sur les bassins de la Claysse, des Baumes et de Destel	. 31
А	CTION I.11 Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement	. 34
	Il Surveillance et prévention des crues et des inondations	
	CTION II.1 Pérenniser le réseau de mesure hydrométrique actuel	
А	CTION II.2 Promouvoir les dispositifs publics de prévision et d'anticipation du risque d'inondation	. 40
	III Alerte et gestion de crise	42
	CTION III.1 Sécuriser les points bas du réseau routier départemental : état des lieux et mesures de duction du risque	. 44
A	CTION III.2 Accompagner les communes dans la réalisation et révision de leur PCS	. 45
А	CTION III.3 Accompagner les communes dans la réalisation d'exercices de gestion de crise	. 48
A	CTION III.4 Accompagner la réalisation du PPI du barrage de Sénéchas	. 51
	IV Prise en compte du risque dans l'urbanisme CTION IV.1 Renforcer les échanges entre AB Cèze et les SCOT	
А	CTION IV.2 Elaborer des PPRI	. 56
	V Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens CTION V.1 Réduire la vulnérabilité des habitats - Diagnostics	
A	CTION V.2 Réduire la vulnérabilité des habitats - Travaux	. 63
А	CTION V.3 Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics	. 64

Α>	KE VI Ralentissement des écoulements	
	ACTION VI.1 Entretenir la végétation des cours d'eau	70
	ACTION VI.2 Entretenir le Barrage de Sénéchas	72
	ACTION VI.3 Renaturer le Nizon et le Malaven et restaurer la Tave	73
	ACTION VI.4 Etude et travaux de déviation des écoulements vers des zones à moindre enjeux sur Montfaucon	75
Aک	KE VII Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	
	ACTION VII.2 Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue du centre ancien à Pont Saint Esp	
	ACTION VII.3 Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue des Tuillères à Pont Saint Esprit	83
	ACTION VII.4 Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Bessèges	85
	ACTION VII.5 Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Molières-sur-Cèze – Meyrannes	88
	ACTION VII.6 Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint-Ambroix	91
	ACTION VII.7 Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint-Etienne-des-Sorts	94

Liste des figures

Figure 1. Périmètre du PAPI 3 Cèze	
Figure 2. Périmètre de la SLGRI du bassin de la Cèze	15
Figure 3. Répartition des écoles primaires et collèges publics ciblés par l'action 1.2 du PAPI	20
Figure 4. Répartition des communes disposant de système d'endiguement, ciblées par SA2 de l'action 1. PAPI	
Figure 5. Répartition des communes ciblées pour l'élaboration des DICRIM (action 1.4)	24
Figure 6. Répartition des repères de crue identifiés dans la base de données d'AB Cèze	
Figure 7. Localisation du bassin de la Claysse, de Baumes et du Vallat de Destel	
Figure 8. Les emprises des zones de concentration des écoulements et des zones inondables par déborder des cours d'eau sur le bassin versant	ment
Figure 9. Réseau de stations hydrométriques sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône	
Figure 10. Répartition des communes abonnées et non abonnées aux dispositifs APIC et Vigicrues Flash s	
territoire	
Figure 11. Répartition des communes ciblées pour l'élaboration et révision des PCS dans le PAPI 3	47
Figure 12. Répartition des SCoT sur le territoire du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône	55
Figure 13. Localisation des communes nécessitant de disposer de PPRI sur le bassin versant	57
Figure 14. Périmètre ciblé pour le renforcement de l'opération ALABRI	62
Figure 15. Les zones inondables par accumulation des eaux de ruissellement sur la commune de Montfai	ucor
	75
Figure 16. Localisation de la digue du centre ancien à Pont Saint Esprit	
Figure 17. Localisation de la digue des Tuillères à Pont Saint Esprit	
Figure 18. Localisation du système d'endiguement de Bessèges	
Figure 19. Localisation du système d'endiguements de Molières sur Cèze- Meyrannes	
Figure 20. Localisation du système d'endiguements de Saint-Ambroix	
Figure 21. Localisation du système d'endiguements de Saint Etienne des Sorts	

Liste des tableaux

Tableau 1. Liste des actions inscrites dans le PAPI 3 Cèze	5
Tableau 2. Calendrier de réalisation des actions du PAPI 3	
Tableau 3. Cohérence des actions du PAPI 3 avec les objectifs de la SLGRI du bassin de la Cèze	7
Tableau 4. Présentation des formules pour l'évaluation du taux de suivi et réussite des actions	. 11
Tableau 5. Types de bâtiments publics ayant fait l'objet de diagnostics et ceux qui restent à diagnostiquer	. 65
Tableau 6. Liste des bâtiments ayant bénéficié de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le bas	ssir
versant	. 66

Introduction

Le PAPI 3 Cèze fait suite aux deux premiers mis en œuvre sur le bassin versant de la Cèze. Fondé sur les résultats du diagnostic approfondi et partagé du territoire présenté dans le Tome I et du bilan du PAPI 2018-2021, il a pour objectif de poursuivre les actions qui se sont avérées pertinentes sur le territoire et développer de nouvelles actions en répondant aux besoins territoriaux, notamment en matière de prévention du risque d'inondation.

Les zones inondables concernent principalement les zones urbanisées où sont localisés de nombreux enjeux. Etant donné l'importance des enjeux humains à l'échelle du territoire, il est attendu que la population puisse être consciencieuse et préparée au risque encouru. Le développement de la culture du risque s'est avéré pertinent et adapté à l'échelle du territoire, c'est pourquoi les actions de sensibilisation seront poursuivies dans le présent PAPI.

La protection des biens et des personnes par le biais des mesures de réduction de vulnérabilité des logements et des bâtiments publics a été menée dans les deux premiers PAPIs. Ellle sera reconduite dans le présent PAPI, avec un renforcement de l'information et de la communication, l'extension du périmètre de réalisation des opérations et l'initiation des travaux de mitigations.

Le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône dispose des ouvrages de protection hydrauliques. L'objectif du présent PAPI est d'assurer la protection des populations actuellement protégées par ces ouvrages, en répondant aux obligations réglementaires de conformité imposées aux structures portant la compétence GEMAPI et en procédant à leur surveillance et leur entretien.

Ainsi, afin de prévenir et gérer le risque d'inondation présent sur le territoire, un programme d'actions a été élaboré. Celui-ci est présenté dans ce *Tome II*.

1.LISTE DES ACTIONS DU PAPI 3 ET LEURS COUTS ESTIMATIFS

Tableau 1. Liste des actions inscrites dans le PAPI 3 Cèze

	Tableau T. Liste des actions inscrites dans le PAPI 3 Ceze			Montant	Montant
Actions		Р	Maître d'ouvrage	(k€) HT	(k€) TTC
AXE 0	Animation du projet de PAPI				780
0.1	Animer la mise en œuvre et la réalisation des actions du projet de PAPI	1	AB Cèze		780
0.2	Animer la SLGRI sur le TRI d'Alès et le TRI d'Avignon, basse vallée de la Durance	1	AB Cèze	TA	
AXE I	Améliorer la connaissance et la conscience du risque				769,36
	Sensibiliser au risque d'inondation - Grand public	1	AB Cèze		42
1.2	Sensibiliser au risque d'inondation - Scolaire	1	AB Cèze		270
1.3	Sensibiliser et former les élus au risque d'inondation	1	CD30, AB Cèze		25
1.4	Informer le grand public – DICRIM et information préventive	1	Communes	14,3	17,16
	Poser et entretenir des repères de crue	2	AB Cèze		27
1.6	Animer l'observatoire départemental du risque d'inondation Noé	1	CD30		FPA
1.7	Caractériser les ouvrages de franchissement communaux	2	AB Cèze		4,6
	Améliorer les connaissances sur les campings	2	ABCèze		3,6
1.9	Réaliser une monographie historique des inondations	3	ABCèze		80
1.10	Etudier le risque d'inondation sur les bassins de la Claysse, des Baumes et de Destel	1	ABCèze		120
1.11	Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement	2	Communes		180
AXE II	Surveillance et prévention des crues et des inondations				_
2.1	Pérenniser le réseau de mesure hydrométrique actuel	1	SPC GD		FPA
2.2	Promouvoir les dispositifs publics de prévision et d'anticipation du risque d'inondation	2	CD30, SPC GD		TA
AXE III	Alerte et gestion de crise				214,8
3.1	Sécuriser les points bas du réseau routier départemental : état des lieux et mesures de réduction du risque	1	CD30		FPA
3.2	Accompagner les communes dans la réalisation et révision de leur PCS	1	AB Cèze	109	130,8
3.3	Accompagner les communes dans la réalisation d'exercices de gestion de crise	2	AB Cèze		84
3.4	Accompagner la réalisation du PPI du barrage de Sénéchas	1	Etat		FPA
AXE IV	Prise en compte du risque dans l'urbanisme				_
4.1	Renforcer les échanges entre AB Cèze et les SCOT	1	AB Cèze		TA
	Elaborer des PPRI	1	Etat		FPA
	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens				3 129,78
	Réduire la vulnérabilité des habitats - Diagnostic	1	AB Cèze	872,1	1 046,52
	Réduire la vulnérabilité des habitats - Travaux	1	Propriétaires		1 750,00
	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostic	1	AB Cèze	22	26,40
	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	1	Propriétaires	255,72	306,86
	Ralentissement des écoulements		AD 0}==	60	72 FD4
6.1	Entretenir la végétation des cours d'eau	1	AB Cèze		FPA
	Entretenir le Barrage de Sénéchas Renaturer le Nizon et le Malaven et restaurer la Tave		CD30 AB Cèze		FPA FPA
6.4	Etude et travaux de déviation des écoulements vers des zones à moindre enjeux	1	Communes	60	72
	sur Montfaucon		5 211		0.010-
AXE VII	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques		AD O'	6 680,405	8 016,5
7.1	Entretenir les digues	1	AB Cèze	720	864
7.2	Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue du centre ancien à Pont Saint Esprit	2	AB Cèze	FPA	
7.3	Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue des Tuillères à Pont Saint Esprit	2	AB Cèze	371,6	445,92
7.4	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Bessèges	2	AB Cèze	1 998,087	2 397,71
7.5	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Molières-sur-Cèze- Meyrannes	2	AB Cèze	2 641,991	3 170,39
7.6	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint-Ambroix	2	AB Cèze	948,727	1 138,48
7.7	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint-Etienne-des- Sorts	1	AB Cèze	-	FPA
	1 		Montant total		12 982,44

FPA: Financée Par Ailleurs
TA: Temps d'Animation
SE: Système d'endiguements

2.PRESENTATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DES ACTIONS INSCRITES DANS LE PAPI

Le programme d'actions PAPI 3 Cèze sera mis en œuvre et suivi sur la période 2022-2027. Les échéances prévues pour chaque action sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2. Calendrier de réalisation des actions du PAPI 3

Axe	Libellé de l'action				mise en œ		T
		2022	2023	2024	2025	2026	2027
AXE 0	Animation du projet de Animer la mise en œuvre et la réalisation des actions du projet de	PAPI					
0.1	PAPI						
0.2	Animer la SLGRI sur le TRI d'Alès et le TRI d'Avignon, basse vallée de la Durance						
AXE I	Améliorer la connaissance et la conscience du risque						
1.1	Sensibiliser au risque d'inondation - Grand public						
1.2	Sensibiliser au risque d'inondation - Scolaire						
1.3	Sensibiliser et former les élus au risque d'inondation						
1.4	Informer le grand public – DICRIM et information préventive						
1.5	Poser et entretenir des repères de crue						
1.6	Animer l'observatoire départemental du risque d'inondation Noé						
1.7	Caractériser les ouvrages de franchissement communaux						
1.8	Améliorer les connaissances sur les campings						
1.9	Réaliser une monographie historique des inondations						
1.10	Etudier le risque d'inondation sur les bassins de la Claysse, des						
	Baumes et de Destel						
1.11 AXE II	Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement						
2.1	Surveillance et prévention des crues et des inondations Pérenniser le réseau de mesure hydrométrique actuel						
2.1	<u> </u>						
2.2	Promouvoir les dispositifs publics de prévision et d'anticipation du risque d'inondation						
AXE III	Alerte et gestion de crise						
3.1	Sécuriser les points bas du réseau routier départemental : état des lieux et mesures de réduction du risque						
3.2	Accompagner les communes dans la réalisation et révision de leur PCS						
3.3	Accompagner les communes dans la réalisation d'exercices de gestion de crise						
3.4	Accompagner la réalisation du PPI du barrage de Sénéchas						
AXE IV	Prise en compte du risque dans l'urbanisme						
4.1	Renforcer les échanges entre AB Cèze et les SCOT						
4.2	Elaborer des PPRI						
AXE V	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens						
5.1	Réduire la vulnérabilité des habitats - Diagnostic						
5.2	Réduire la vulnérabilité des habitats - Travaux						
5.3	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostic						
5.4	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux						
AXE VI	Ralentissement des écoulements						
6.1	Entretenir la végétation des cours d'eau						
6.2	Entretenir le Barrage de Sénéchas						
6.3	Renaturer le Nizon et le Malaven et restaurer la Tave						
6.4	Etude et travaux de déviation des écoulements vers des zones à moindre enjeux sur Montfaucon						
AXE VII	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques						
7.1	Entretenir les digues						
7.2	Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue du centre ancien à Pont Saint Esprit						
7.3	Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue des Tuillères à Pont Saint Esprit						
7.4	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Bessèges						
7.5	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Molières- sur-Cèze-Meyrannes						

7.6	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint- Ambroix			
7.7	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint- Etienne-des-Sorts			

3.CORRESPONDANCE DES ACTIONS PAPI AVEC LES OBJECTIFS DE LA SLGRI

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) Rhône Méditerranée adopté en 2015 prévoit pour la SLGRI du bassin versant de la Cèze des grands objectifs (GO), pour la période 2018-2023.

Le tableau ci-dessous montre la correspondance des actions inscrites au PAPI 3 Cèze avec les objectifs de la SLGRI du bassin versant.

Tableau 3. Cohérence des actions du PAPI 3 avec les objectifs de la SLGRI du bassin de la Cèze

Dispo N° Objectifs Mesures Prio N° GO 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à Elaborer le PPRi Tave Brive et Veyre	Actions PAPI
Elaborer le PPRi Tave Brive et Veyre	Intitulés Prio
· ·	l'inondation
Réviser le PPRI Cèze en aval de Bagnols- D.1-4 sur-Cèze	
D 1-6 Arrêter le dévelonnement Défléchir à l'élaboration de DDDI our le	
D.1-9 1.1 de la vulnérabilité Claysse, l'Aiguillon et la Haute Vallée de la 2 4.2	Approuver des PPRI 1
D.1-10 Cèze	, pp. 333.
Réfléchir à la mise en œuvre de PPRI	
ruissellement	NAC'-1
Mettre en place une procédure de retour d'expérience suite aux inondations 3.2	Maintenir le caractère opérationnel des PCS
Mettre en œuvre l'opération ALABRI Cèze	
jusqu'en 2018, bilan de l'opération et 5.1	Réduire la vulnérabilité des habitats - Diagnostic
promotion des résultats.	
D.1-3 Réfléchir à la prolongation de l'opération 2 5.2	Réduire la vulnérabilité des
D.1-4 1.2 Réaliser des diagnostics des bâtiments D.1-4 1.2 Réaliser des diagnostics des bâtiments	habitats - Travaux
publics sur les futures communes couvertes 2 5.3	Réduire la vulnérabilité des
par un PPRI	bâtiments publics - Diagnostic
Accompagner les gestionnaires publics dans	Réduire la vulnérabilité des
la mise en œuvre des mesures de réduction 5.4	bâtiments publics - Travaux
des risques Réaliser des diagnostics de l'état des	
OUVrages	
Prendre en compte les Etudier les solutions de réduction des	Entretenir la végétation des
D.1-10 risques possibles	cours d'eau
D.2-6 1.3 anciennes activités Maintenir le comite de pilotage ruisseaux	
D.5-5 D.5-5 minières sur l'amont du bassin de la Cèze Accompagner les communes dans	
bassin de la Cèze l'intégration de ce risque à leur document	
d'urbanisme	
GO 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionne	ement naturel des milieux aquatiques
Elaborer le PPRi Tave, Brive et Veyre	
Préserver ou redéployer Réfléchir à l'élaboration de PPRI sur la	
D.2-1 les fonctionnalités Claysse, l'Alguillon et la Haute Vallée de la	
D.2-3 D.2-6 2.1 naturelles de rétention des Maintenir le programme d'entretien de la	Entretenir la végétation des
Cours d'eau (entretien de	cours d'eau
la vegetation notamment)	Renaturer le Nizon et le
dynamique de la Tave 6.3	Malaven et restaurer la Tave
D.2-14 S'assurer de la bonne Assurer la bonne gestion du barrage	Entretenir le barrage de
D.2-15 2.2 gestion des ouvrages de ralentissement dynamique départemental de Sénéchas 6.2	Sénéchas
D 2-14 Réaliser et gérer des Assurer l'exploitation des digues contribuant	
D.2-15 2.3 Nealisel et gelet des Assulei l'exploitation des digues contribuant 7.2 à la sécurité des personnes et des biens	Entretenir les digues 1
Mettre en place un dossier de d'ouvrage et	Réaliser les études
	règlementaires et de
S'assurer du respect des consignes de surveillance pour les	surveillance pour le 1
S'assurer du respect réglementaire en matière 2.4 d'aveleitation d'autrespect digues 7.1	classement des systèmes
D.2-14 D.2-15 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques S'assurer du respect des consignes de surveillance pour les digues 7.1 Produire les études de danger des digues	l d'andiquement
D.2-14 D.2-15 S'assurer du respect réglementaire en matière digues des consignes de surveillance pour les digues 7.1 Produire les études de danger des digues	d'endiguement
D.2-14 D.2-15 S'assurer du respect réglementaire en matière digues Produire les études de danger des digues Produire les études de danger des digues Produire les systèmes d'endiguement 7.1 Déclarer les systèmes d'endiguement	Réaliser les études et travaux
D.2-14 D.2-15 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques S'assurer du respect des consignes de surveillance pour les digues 7.1 Produire les études de danger des digues	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de
D.2-14 D.2-15 2.4 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques S'assurer du respect réglementaire en matière digues Produire les études de danger des digues Produire les systèmes d'endiguement 7.1 7.3	Réaliser les études et travaux
D.2-14 D.2-15 2.4 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques S'assurer du respect réglementaire en matière digues Produire les études de danger des digues Produire les systèmes d'endiguement 7.1 D.2-14 D.2-14 D.2-14 Conforter les ouvrages Etablir une stratégie de sécurisation des	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Pont Saint-Esprit Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de 1
D.2-14 D.2-15 2.4 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques S'assurer du respect réglementaire en matière digues Produire les études de danger des digues Produire les systèmes d'endiguement 7.1 7.3	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Pont Saint-Esprit Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Bessèges
D.2-14 D.2-15 2.4 S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques S'assurer du respect réglementaire en matière digues Produire les études de danger des digues Produire les systèmes d'endiguement 7.1 D.2-14 D.2-14 D.2-14 Conforter les ouvrages Etablir une stratégie de sécurisation des	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Pont Saint-Esprit Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de 1

					7.0	Réaliser les études et travaux	
					7.6	de sécurisation sur le SE de Saint-Ambroix Réaliser les études et travaux	1
					7.7	de sécurisation sur le SE de Saint-Etienne-des-Sorts	1
			Avancer sur les projets de confortement des digues	2	7.1	Réaliser les études règlementaires et de surveillance pour le classement des systèmes d'endiguement	1
GO 3 : A	mélior	er la résilience des territoires	exposés				
			Maintenir la sensibilisation dans les établissements scolaires	1	1.2	Sensibiliser au risque d'inondation - Scolaire	1
		Maintenir et développer la	Maintenir la formation des élus	1	1.3	Sensibiliser et former les élus au risque d'inondation	1
D.3-13 D.3-14	3.1	culture du risque au sein de la population et des acteurs de la gestion du	Maintenir l'observatoire du risque départemental	1	1.6	Animer l'observatoire départemental du risque d'inondation Noé	1
		risque	Poursuivre la sensibilisation du grand public	1	1.1	Sensibiliser au risque d'inondation - Grand public	1
			Poser de repères de crue en cas de nouvelles crues historiques	3	1.5	Poser et entretenir des repères de crues	2
D.3-12	3.2	Favoriser l'appropriation des consignes en cas de	Maintenir la diffusion régulière par les communes d'information sur le risque inondation et les consignes en cas de crue	1	1.4	Informer le grand public – DICRIM et information préventive	1
D.0 12	0.2	crue par la population	Poursuivre la diffusion de la communication d'ABCèze sur le risque inondation et les consignes en cas de crue	1	1.1	Sensibiliser au risque d'inondation - Grand public	1
			Maintenir les dispositifs de vigilance de Météo France et du SPC GD Afficher sur Vigicrues de prévision de débits et de hauteurs d'eau alors que les crues sont en cours	1	2.1	Pérenniser le réseau de mesure hydrométrique actuel	1
D.3-1 D.3-2 D.3-4		Développer une chaîne de gestion de crise opérationnelle (depuis la prévision jusqu'à la mise	Produire des documents facilitant le lien entre les débits prévus et les zones inondables correspondantes	2			
D.3-5 D.3-6 D.3-10	3.3	en œuvre des actions par les différents acteurs de la sécurité civile) pour le TRI d'Alès	Avancer sur le déploiement de la prévision des crues sur les bassins versants non surveillées par le SPC GD	2	2.2	Promouvoir les dispositifs publics de prévision et d'anticipation du risque d'inondation	2
		d Ales	Maintenir le rôle de diffusion des mises en vigilance de la préfecture	1	Ce rôle la Préfe	est toujours assuré par les servic cture	es de
			Maintenir, mettre à jour et augmenter le nombre des documents de gestions de crise : PCS, PPMS, PCA	1	3.1	Réaliser, actualiser, réviser les PCS	1
GO 4 : C	Organis	ser les acteurs et les compéte	ences				
D.4-3	4.1	Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle du bassin versant de la Cèze	Mettre en place un schéma d'organisation locale de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin de la Cèze	1	0.1	Animer la mise en œuvre et la réalisation des actions du	1
D.4-1 D.4-2	4.2	Assurer une bonne coordination entre les acteurs du territoire	Conforter l'EPTB AB Cèze, le Comité de Rivière et la programmation au travers des PAPI	1		projet de PAPI	
D 4 E		Engager une réflexion sur la répartition des	Détermination du contexte institutionnel de la gestion de l'eau	1	0.1	Animer la mise en œuvre et la réalisation des actions du projet de PAPI	1
D.4-5 D.4-6 D.4-7	4.3	compétences au regard des évolutions législatives apportées par la Loi MAPTAM	Détermination des exploitants d'ouvrages hydrauliques et conventionnement sur les ouvrages dont la propriété n'est pas assurée par l'entité compétente en prévention des inondations	2	0.1	Animer la mise en œuvre et la réalisation des actions du projet de PAPI	1
D.4-1	4.4	Faire émerger une gouvernance globale inter bassins à l'échelle du TRI d'ici 2021	Déterminer une instance de gouvernance à l'échelle du TRI	2	0.2	Animer la SLGRI sur le TRI d'Alès et le TRI d'Avignon, basse vallée de la Durance	1
GO 5 : D)évelo		phénomènes et les risques d'inondation				
			Maintenir la production de diagnostics de vulnérabilité de l'habitat et de bâtiments	1	5.1	Réduire la vulnérabilité des habitats - Diagnostic	1
		Accroîtra la conneissance	publics		5.3	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostic	1
D. 5-2	5.1	Accroître la connaissance en matière de vulnérabilité	Lancer une démarche relative à la		1.7	Caractériser les ouvrages de franchissement communaux Sécuriser les points bas du	2
			Lancer une demarche relative a la vulnérabilité des réseaux	3	1.8	réseau routier départemental : état des lieux et mesures de réduction du risque	1

D.5-5	5.2	Participer à l'observatoire départemental des risques d'inondation	Maintien des acteurs et de leur contribution à l'observatoire du risque départemental	1	1.6	Animer l'observatoire départemental du risque d'inondation Noé	1	1
-------	-----	--	---	---	-----	--	---	---

4.FICHES ACTION PAR AXE

Les fiches action présentées dans ce *Tome II* développent les actions programmées sur le territoire sur la période 2022-2027, en vue de répondre aux objectifs de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône.

Le présent PAPI se décline en 7 axes d'intervention, avec un axe dédié à l'animation du programme d'actions.

AXE 0 ANIMATION DU PROJET DE PAPI

Action 0.1 Animer la mise en œuvre et la réalisation des actions du projet de PAPI

Action 0.2 Animer la SLGRI du TRI d'Alès et d'Avignon, basse vallée de la Durance

AXE 0

ANIMATION DU PROJET DE PAPI

Le cahier des charges PAPI 3 sollicite l'animation du PAPI pour assurer sa bonne mise en œuvre. Le syndicat ABCèze, structure porteuse du PAPI 3 de la Cèze et petits affluents du Rhône, a un rôle majeur dans la mise en œuvre et l'animation de l'ensemble des actions inscrites.

Le présent projet PAPI comprend en tout 34 actions réparties en 7 axes d'intervention.

Les missions d'animation et de suivi du programme d'actions s'appuieront sur deux chargés de mission : une chargée de mission prévention des inondations (1 ETP) et un chargé de mission ouvrages hydrauliques (1 ETP). Chacun d'eux s'assureront du suivi administratif, technique et financier des actions les concernant, dans le respect des délais prévus.

Il est à noter que les suivis administratifs et financiers des actions se feront grâce à l'outil web SAFPA, en lien avec les services de l'Etat.

- Afin de suivre la bonne réalisation des actions, un tableau de la programmation administrative et technique sera dressé. Il permettra de connaître les objectifs à atteindre suivant les échéances à respecter, pour chacune des actions inscrites au PAPI 3 Cèze.
- Concernant le suivi d'exécution des actions, il sera comparé aux objectifs mensuels fixés lors de la mise à jour du suivi des réalisations. Les bilans à mi-parcours et bilan de fin de programme seront rédigés dans un tableau de bord. Celui-ci permettra une lecture et des interprétations faciles des résultats.
- Pour évaluer le taux de suivi et de réussite des actions quantifiables, une représentation graphique de l'évolution des réalisations par rapport aux objectifs souhaités sera dressée. Elle se fera une fois dans l'année au minimum. Elle respectera deux critères objectifs en suivant les formules ci-dessous (tableau 4).

Tableau 4. Présentation des formules pour l'évaluation du taux de suivi et réussite des actions

Critères objectifs	Notation	Formules
Conformité Objectifs Mensuels	COM	$COM = \frac{R(t)}{O(t)}$
Conformité Objectifs Total	COT	$COT = \frac{R(t)}{O^{PAPI}}$

*R(t): le nombre de réalisation à l'instant t, O(t): l'objectif de réalisation à l'instant t et O^{PAPI} l'objectif au terme du PAPI

Quant aux actions non-quantifiables, les critères de suivi et de réussite sont précisés au cas par cas dans les fiches action.

ACTION 0.1

Animer la mise en œuvre et la réalisation des actions du projet de PAPI

Priorité 1

OBJECTIF

Animer, coordonner et faire un suivi du PAPI 3 Cèze pour assurer une bonne mise en œuvre du programme d'actions.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un troisième PAPI sera mis en œuvre sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône sur la période 2022-2027. Il s'inscrit dans le cadre de la continuité de la politique de gestion des ouvrages hydrauliques et de prévention des inondations ayant été menées.

L'objet de l'action 0.1 est d'animer la mise en œuvre et la réalisation des actions inscrites dans le PAPI 3 Cèze, en s'appuyant des moyens techniques, humains et financiers. Pour cela, deux chargés de mission seront amenés à réaliser les actions suivantes :

- SA1. Suivi de la thématique inondation sur le territoire ;
- SA2. Coordination et mise en œuvre des actions placées sous la maîtrise d'ouvrage d'AB Cèze ;
- SA3. Appui technique et administratif des maîtres d'ouvrage chargés de la mise en œuvre de leurs actions
- SA4. Organisation et animation de toutes les actions de concertation (comités techniques et de rivière) ;
- SA5. Suivi des actions, rédaction des bilans à mi-parcours et bilan de fin de programme et communication de l'état d'avancement des actions du PAPI aux partenaires (suivis techniques, administratifs et financiers);
- SA6. Promotion et communication du dispositif PAPI.

La chargée de mission Prévention des inondations s'assurera pour le compte de l'EPTB ABCèze, de la mise en œuvre et du suivi des actions de l'axe 1 à 5 du PAPI 3 listées ci-dessous :

- La sensibilisation du grand public et des scolaires ;
- La sensibilisation et la formation des élus au risque d'inondation ;
- La pose et l'entretien des repères de crue ;
- La caractérisation des ouvrages de franchissement communaux, des campings, du risque d'inondation
- L'élaboration/révision des PCS/DICRIM et la réalisation des exercices de gestion de crise ;
- La participation aux réunions d'échange entre AB Cèze et les syndicats porteurs de SCOT;
- L'accompagnement des communes dans la promotion des dispositifs publics d'anticipation du risque ;
- L'animation et la mise en œuvre de l'opération ALABRI, de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics.

Quant au chargé de mission Ouvrages Hydrauliques, il se chargera du suivi administratif, financier et technique, notamment des actions contribuant au ralentissement des écoulements (axe 6) et la gestion des ouvrages de protection hydrauliques inscrits dans la fiche action numéro 7 du présent PAPI.

La répartition du temps de travail au regard des différentes missions d'animation est reprise dans le tableau ci-dessous.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : AB Cèze Exécution : AB Cèze

TERRITOIRE
Le territoire d'AB Cèze

ÉCHEANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Chargée de mission prévention des inondations	1	1	1	1	1	1
Chargé de mission ouvrages hydrauliques	1	1	1	1	1	1
TOTAL	2	2	2	2	2	2

TEMPS D'ANIMATION							
Coût total	Temps	Contribution	AB Cèze				
(k€ TTC)	d'animation	en ETP	2				

PLAN DE FINANCEMENT							
Coût total (k € TTC)		Plan de	*2022		2023 - 2027		
	780	financement	AB Cèze	FEDER	AB Cèze	Etat BOP 181	
		en %	50	50	50	50	

^{*}année de labellisation du PAPI

INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

Pourcentage des actions réalisées

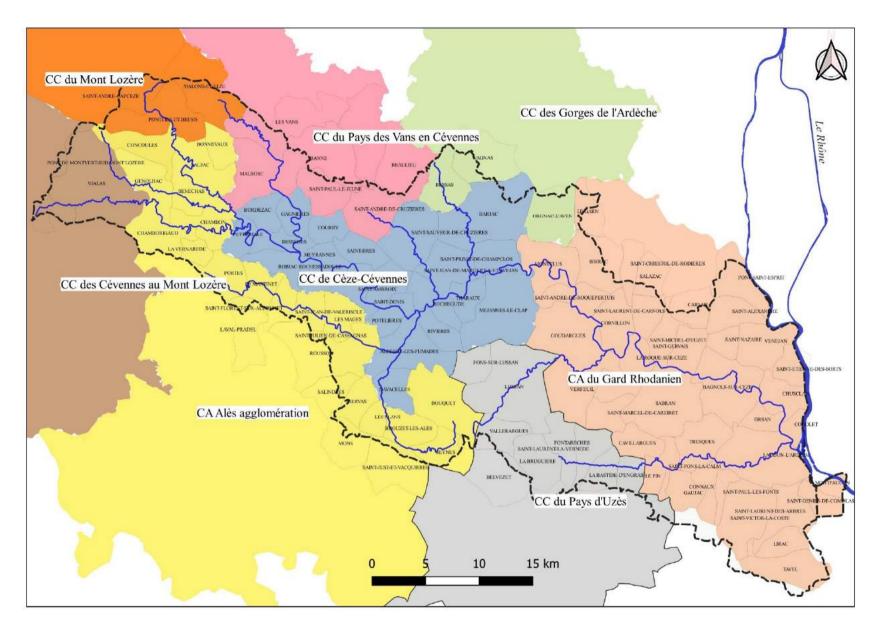


Figure 1. Périmètre du PAPI 3 Cèze

AXE O ANIMATION DU PROJET DE PAPI

ACTION 0.2 Animer la SLGRI d

Animer la SLGRI du TRI d'Alès et le TRI d'Avignon - Basse vallée de la Durance

Priorité 1

OBJECTIF

Faire émerger une gouvernance à l'échelle du TRI d'Alès et du TRI d'Avignon

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les SLGRI visent à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en œuvre une stratégie partagée dont l'objectif est de réduire les conséquences négatives des inondations sur les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI). Les objectifs de la stratégie locale sont inscrits de manière cohérente avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée. Ils doivent être mis en œuvre et mis en articulation avec les actions inscrites au PAPI. La SLGRI du bassin de la Cèze a été approuvée par le Préfet coordonnateur de bassin en fin 2016.

L'objet de l'action 0.2 du PAPI 3 Cèze est :

- SA1. L'animation de la SLGRI du bassin de la Cèze qui sera mise en œuvre sur une période de 10 à 20 ans, notamment sur le territoire du bassin de la Cèze constitué par le TRI d'Alès et le TRI d'Avignon-Plaine du Tricastin-Basse vallée de la Durance, soit l'intégralité de l'ancien territoire d'AB Cèze.

DALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : AB Cèze, DDTM Exécution : AB Cèze, DDTM

TERRITOIRE

Les territoires d'AB Cèze et de l'EPTB Gardons

ÉCHEANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération				SA1		
Temps d'animation (ETP)	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01

PLAN DE FIN	PLAN DE FINANCEMENT							
Coût total	Temps	Contribution	AB Cèze					
(k€ TTC)	d'animation	en ETP	0,01					

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation et suivi des actions inscrites dans la SLGRI du bassin versant de la Cèze

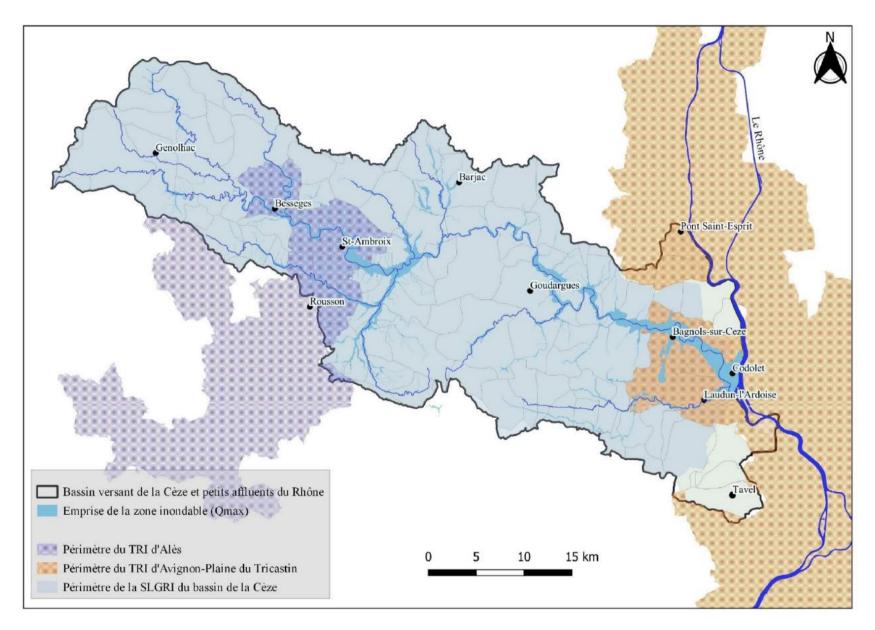


Figure 2. Périmètre de la SLGRI du bassin de la Cèze

AXE I

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE

Action 1.1	Sensibiliser au risque d'inondation - Grand public
Action 1.2	Sensibiliser au risque d'inondation - Scolaire
Action 1.3	Sensibiliser et former les élus au risque d'inondation
Action 1.4	Informer le grand public – DICRIM et information préventive
Action 1.5	Poser et entretenir des repères de crue
Action 1.6	Animer l'observatoire départemental du risque d'inondation Noé
Action 1.7	Caractériser les ouvrages de franchissement communaux
Action 1.8	Améliorer les connaissances sur les campings
Action 1.9	Réaliser une monographie historique des inondations
Action 1.10	Etudier le risque d'inondation sur les bassins de la Claysse, des Baumes et de Destel
Action 1.11	Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement

AXE I

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

L'objectif de l'axe 1 du PAPI intitulé « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque» est d'enrichir la culture du risque auprès des habitants. D'autre part, il vise à améliorer la connaissance des aléas et des enjeux pour mieux appréhender le risque d'inondation sur le bassin versant de la Cèze et petits affluents du Rhône.

Selon l'article L.721-1 du code de la sécurité intérieure : « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires».

L'adoption des bons comportements individuels et collectifs faciliteraient les actions des collectivités locales, notamment en faveur de la gestion de crise et de la prévention des inondations. Cela peut se faire grâce aux actions de sensibilisation. Ces dernières ont pour vocation de porter à connaissance les enjeux liés aux inondations et permettent aux citoyens de s'imprégner de la connaissance des problématiques qui y sont liées sur le territoire.

La sensibilisation des scolaires, via des moyens pédagogiques permettent de développer la capacité à agir, indispensable pour répondre aux grands enjeux des inondations dès le plus jeune âge. Il est également important de responsabiliser les élus sur les dispositifs existants et sur leurs obligations réglementaires liées à la sécurité civile.

Les actions de sensibilisation sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône ont été engagées dès le PAPI d'intention (2014-2016) et maintenues dans le PAPI complet (2018-2021). Elles ont connu un fort taux de réalisation, c'est pourquoi il est impératif de les poursuivre, notamment dans le PAPI 3 Cèze. Pour cela, différents dispositifs seront déployés :

- Diffusion de plaquettes d'information sur le risque d'inondation et création de panneaux pédagogiques (action 1.1);
- Sensibilisation des scolaires (action1.2);
- Sensibilisation et formation des élus (action 1.3) pour l'appréhension des diverses thématiques liées à la problématique des inondations ;
- Pose de repères de crues (action 1.5) afin de rappeler les hauteurs d'eau atteintes lors des inondations majeures ayant eu lieu dans le passé ;
- Animation de l'observatoire Noé (action 1.6), outil de sensibilisation et de partage d'information sur les risques d'inondation et les politiques de prévention engagées à l'échelle départementale.
- L'information préventive permet de construire une mémoire collective. Elle constitue également un outil d'aide permettant de réagir de façon adaptée face à des risques majeurs. Les communes ont l'obligation de réaliser leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et développer l'information préventive biannuelle (action 1.4). Elles sont également responsables de la pose et l'entretien des repères de crues historiques.

Par ailleurs, la connaissance des aléas et des enjeux permet d'évaluer le risque sur le territoire. Le diagnostic territorial du PAPI 3 a montré que la connaissance des aléas sur le bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône ne cesse de s'enrichir. Toutefois, l'aléa inondation est peu connu sur certains secteurs. Il en est de même pour l'aléa ruissellement qui constitue une des préoccupations des élus du territoire. Pour améliorer la connaissance du risque d'inondation sur les bassins de la Claysse, des Baumes et de Destel et du ruissellement, des études seront menées, notamment dans le cadre des actions 1.10 et 1.11 du présent PAPI.

Les enjeux principaux existants sur le territoire du PAPI 3 ont pu être caractérisés dans le cadre des diagnostics territoriaux établis dans les deux premiers PAPIs. Cependant, les connaissances des ouvrages de franchissements communaux et des campings restent limitées. Pourtant, ces derniers sont fortement exposés au risque d'inondation et leurs impacts peuvent avoir des conséquences importantes sur les enjeux humains. Les actions 1.7 et 1.8 du PAPI 3 Cèze vont permettre de les caractériser, afin d'améliorer la prévention des inondations.

N'ayant pas été présenté dans les deux premiers PAPIs, une monographie historique des inondations sera dressée dans le cadre de l'action 1.9 du PAPI 3 Cèze.

ACTION I.1

Sensibiliser au risque d'inondation - Grand Public

Priorité 1

OBJECTIF

Informer le grand public sur le risque d'inondation et les bons comportements à adopter

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'information préventive est due aux citoyens dans le cadre d'une bonne gestion des risques naturels et technologiques majeurs. C'est un droit codifié, notamment dans les *articles L 125-2, L 125-5 et L 563-3 du code de l'environnement.* Différents moyens de communication sont utilisés pour la campagne de sensibilisation à l'échelle du territoire dont des plaquettes d'information, des roll up, le journal ABCèze, le site internet et les réseaux sociaux. A l'échelle locale, l'ensemble des documents recueillis sur les crues du passé (photographies, articles et témoignages) seront valorisés sous forme de panneaux pédagogiques afin de rappeler aux personnes exposées au risque d'inondation combien la sécurité prime avant tout.

Après avoir pris connaissance du risque d'inondation et de l'opération ALABRI grâce aux premières plaquettes diffusées par l'EPTB ABCèze, il a été important de faire connaître aux élus et aux citoyens, les rôles et le fonctionnement du barrage de Sénéchas et des digues. A ce jour, il s'avère indispensable de savoir distinguer les merlons des digues et d'informer la population située sur la Communauté de Communes de Cèze Cévennes et du Gard Rhodanien sur les travaux menés sur ces ouvrages hydrauliques de protection. Ces derniers concernent des travaux d'urgence motivés par les dégâts provoqués par des évènements violents, des travaux de confortement et des travaux d'entretien. Mis en œuvre à partir de l'année 2022, il sera également important de communiquer sur le PAPI 3 Cèze, afin de rappeler la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation et expliquer sa raison d'être en répondant aux questions « quoi », « par qui » et « comment ?». Les objectifs de cette action sont :

- SA1. La mise en place de panneaux pédagogiques, sur 14 communes les plus exposées;
- SA2. La diffusion de 30 000 plaquettes d'information concernant les travaux à mener et menés sur les digues, à destination des populations situées dans les 2 EPCI concernées ;
- SA3. La diffusion de 62 000 plaquettes sur le PAPI 3 Cèze (2022-2027), à destination du grand public. Les thématiques abordées dans chacun de ces dispositifs seront parallèlement diffusées sur le site internet d'ABCèze et sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Exécution : Prestataires

TERRITOIRE

Le territoire d'AB Cèze

ÉCHEANCIER FINANCI	IER					
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA3	SA1	SA1/SA2			SA2
Montant (k€ TTC)	10	11	11 / 5			5

PLAN DE FINANCEMENT							
Coût total	40	Plan de financement	AB Cèze	État FPRNM	CR		
(k€ TTC)	42	en %	30	50	20		

^{*}Pour communes par un PPR prescrit ou approuvé

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Nombre de panneaux pédagogiques installés

Nombre de plaquettes diffusées

Relais des informations sur le site internet d'AB Cèze et sur les réseaux sociaux

CIBI FES PAR	LIACTIONICA
UIBLEES PAR	\mathbf{I} \mathbf{A}

Bagnols sur Cèze Génolhac Rochegude Laudun l'Ardoise Bessèges
Pont Saint Esprit Saint Ambroix Saint-Sauveur-de-Cruzières Goudargues Molières sur Cèze

Saint-André-de- La Roque-sur-Cèze

Cruzières Les Mages Codolet

ACTION I.2

Sensibiliser au risque d'inondation - Scolaires

Priorité 1

OBJECTIF

Diffuser auprès du jeune public une culture du risque d'inondation et les bons comportements à adopter.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enjeux humains constituent les enjeux les plus préoccupants des acteurs de la prévention du risque d'inondation sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône. Afin de réduire la vulnérabilité, la population doit apprendre à vivre avec le risque d'inondation et être en capacité d'adopter les bons gestes lors d'une crise. En tant qu'excellents relais et vecteurs d'information, les scolaires sont ciblés pour les actions de sensibilisation inscrites dans l'axe 1.2 du PAPI. Depuis 2004, des actions de sensibilisation des classes de CE2, CM1, CM2, 5ème et 4ème sont portées ou financées par le Département du Gard sur le bassin versant. Sous forme d'ateliers pédagogiques et de sorties de terrain, elles permettent chaque année d'appréhender des thématiques liées à la problématique d'inondation (cycle de l'eau, réponse hydrologique du bassin versant face à un épisode pluvieux, etc.). Sur les 4 dernières années, 20 classes regroupant un effectif total de 563 élèves ont été sensibilisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Gard, via l'appel à projet « Gard à l'eau ! » sur le périmètre du PAPI 3 Cèze.

Il s'avère nécessaire de poursuivre et d'intensifier les actions de sensibilisations, afin de promouvoir la culture du risque d'inondation sur le territoire.

Dans le cadre du PAPI 3, ABCèze prendra la maîtrise d'ouvrage de cette action.

L'action 1.2 du présent PAPI consiste à :

- SA1. Réaliser chaque année des actions de sensibilisation des scolaires sur le bassin versant, en ciblant les classes de CM2 et 5^{ème}.

Il est à noter que 25 classes seront sensibilisées pour l'année scolaire 2022-2023, puis 50 classes par an le seront à partir de l'année scolaire 2023.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Exécution : Prestataires

TERRITOIRE

Le territoire d'AB Cèze

ÉCHEANCIER FINANCIER							
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Nature opération	SA1		SA1	SA1	SA1	SA1	
Montant (k€ TTC)	3	30		60	60	60	

PLAN DE FINANCEMENT DE SA2								
Coût total	total	Plan de financement	AB Cèze	État FPRNM	FEDER			
(k€ TTC)	270	en %	20	50	30			

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (cf. Tableau 4)

Pourcentage de classes de CM2 et de 5ème sensibilisées

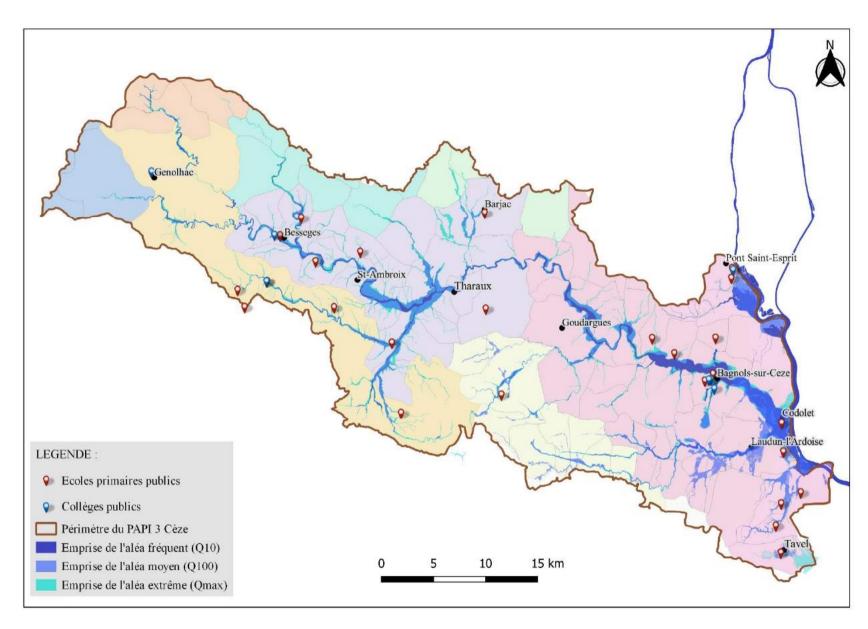


Figure 3. Répartition des écoles primaires et collèges publics ciblés par l'action 1.2 du PAPI

ACTION I.3

Sensibiliser et former les élus et le personnel territorial

Priorité 1

OBJECTIF

Sensibiliser les élus et les services techniques en vue d'une bonne gestion du risque d'inondation au niveau communal et intercommunal

DESCRIPTION DE L'ACTION

S'inscrivant dans le cadre de la politique de prévention des inondations qu'il mène, le Département du Gard, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels (DDTM, SPC GD, Département du Gard, EPTB et les acteurs de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire), organise chaque année des formations actualisées, à destination des élus et/ou du personnel territorial. Les thématiques développées concernent principalement la gestion de crise, le fonctionnement des cours d'eau, la prise en compte des risques dans l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité et la politique de prévention des risques.

Le renouvellement des équipes municipales ainsi que l'évolution des dispositifs et de la réglementation liés à la prévention du risque d'inondation et à l'aménagement du territoire nécessitent le maintien de la formation des élus et des services techniques à long terme.

Actuellement, une autre thématique nécessite d'être abordée, notamment le concept technique et réglementaire relatif aux digues et systèmes d'endiguement, à prendre en compte dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). L'action 1.3 du présent PAPI a pour objectifs de :

- SA1. Poursuivre les cycles de formation à destination des élus et du personnel territorial ;
- SA2. Organiser chaque année une session de formation concernant les digues et systèmes d'endiguement, à destination des élus et du personnel territorial concernés (Cf. figure 4).
- SA3. Organiser des ateliers de formation à l'échelle de la commune sur une demi-journée : utilisation des outils « Cit'in Crise » et « Enter the Box » pour accompagner les élus et techniciens de collectivités à mieux appréhender le risque d'inondation sur leur territoire, ainsi à asseoir leur légitimité dans leur rôle de messager de la culture du risque auprès de leurs concitoyens.

L'action SA1 sera animée et coordonnée par le CD30. Quant aux actions SA2 et SA3, elles seront portées par ABCèze. Pendant les journées de formation (SA1 et SA2) les divers acteurs institutionnels interviendront, afin d'apporter des éclaircissements sur les différents points d'intervention et pour répondre aux questionnements des élus. Pour SA3, une convention sera signée entre ABCèze et le CPIE du Gard qui assurera les ateliers.

Un suivi du nombre d'élus formés chaque année sera également effectué dans le cadre de l'action 1.3.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : CD30 et AB Cèze

Partenaire technique : DDTM, SPCGD, SIDPC,

SDIS, MF, MRN, CPIE

ᅡ	(KI	IOI	KE	

Le territoire d'AB Cèze

ÉCHÉANCIER FINANCIER POUR SA1 ET SA2								
Échéancier financier 2022 2023 2024 2025 2026 2027								
Nature opération	SA1/SA2							
Montant Temps d'animation du maître d'ouvrage et des partenaires								

ÉCHÉANCIER FINANCIER POUR SA3									
Échéancier financier 2022 2023 2024 2025 2026 2027									
Montant (k€ TTC)	-	5	5	5	5	5			

PLAN DE FINAN	NCEMEN	T DE SA3			
Coût total	05	Plan de financement	AB Cèze	État FPRNM	CR
(k€ TTC)	25	en %	30	50	20

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Feuille de présence

Rapport annuel de l'action

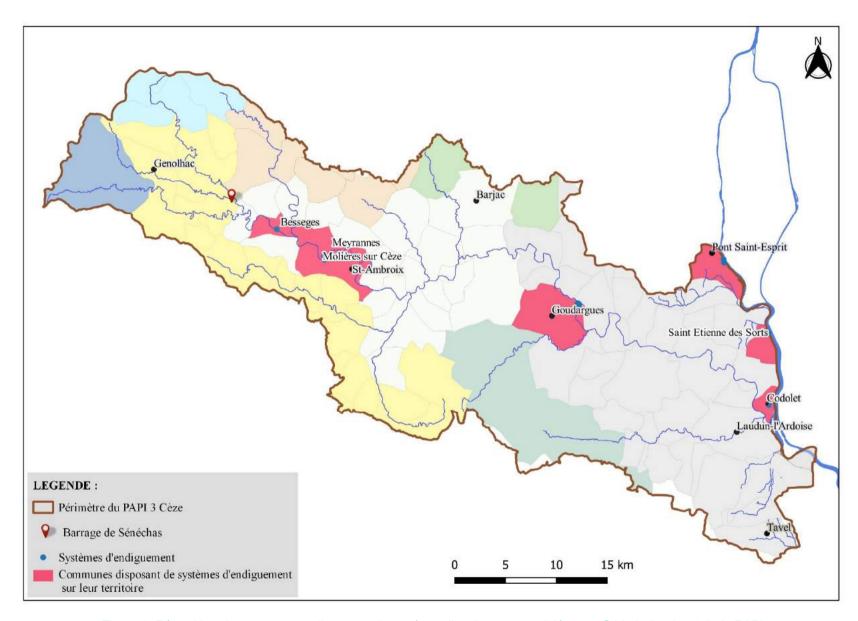


Figure 4. Répartition des communes disposant de système d'endiguement, ciblées par SA2 de l'action 1.3 du PAPI

ACTION I.4

Informer le grand public - DICRIM et information préventive

Priorité 1

OBJECTIF

Réaliser, actualiser, réviser et diffuser les DICRIM.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le DICRIM est un outil d'information et de communication préventive élaboré par les élus, à destination du public. Son élaboration est obligatoire pour toutes les communes répertoriées à risque dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Il est annexé au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), afin de mieux répondre à la gestion de crise en cas d'évènements majeurs.

Le diagnostic approfondi du PAPI 3 Cèze a permis d'identifier 87 communes en règle au regard de l'obligation de disposer d'un DICRIM et 22 communes qui malheureusement n'en disposent pas à ce jour.

La loi n'impose pas de délais ni de conditions pour la révision des DICRIM sauf pour les communes ayant l'obligation de réaliser leur PCS. Annexé dans les PCS, les DICRIM doivent être révisés en même temps que les PCS.

ABCèze a pour rôles d'accompagner les communes en les sollicitant à l'élaboration de leur DICRIM et en diffusant le guide de rédaction élaboré par le Groupe d'Echange sur le Risque Inondation (GERI). Il apporte également son appui technique et participe si nécessaire aux réunions de travail liées à l'élaboration des DICRIM.

L'action 1.4 du PAPI 3 vise :

- SA1. L'élaboration de DICRIM pour 22 communes ayant l'obligation mais étant dépourvues (coût estimé à 650 € HT/unité).

Une fois conçue ou révisée, la commune se chargera de la diffusion du DICRIM via un avis affiché sur la commune, à l'accueil des mairies, sur le site internet de la commune ainsi que sur les portails <u>prim.net</u> et <u>georisques.gouv.fr</u>

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Communes, EPCI
Partenaire : ABCèze, CD 30
Exécution : Maître d'ouvrage,
Prestataires

ᅡ	۲ŀ	(H	UI	K	E

Le territoire d'ABCèze

ÉCHÉANCIER FIANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	-	SA1	SA1	SA1	SA1	-
Montant (k€ HT)	-	3,575	3,575	3,575	3,575	-

PLAN DE FIN	PLAN DE FINANCEMENT									
Coût total	1/1.2	Plan de financement	Commune	État FPRNM						
(k€ HT)	14,3	en %	50	50*						

^{*}Pour communes couvertes par un PPRI prescrit ou approuvé

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (cf. Tableau 4)

Bouquet

Pourcentage des communes avec obligation ayant réalisé et rendu accessible leur DICRIM

COMMUNES CIBLEES PAR L'ACTION SA1

La Bruguière

Aujac	Bessas	Le Garn	Malons et Elze	Saint-André-de-Cruzières	Sénéchas	Verfeuil
Banne	Chambon	Le Martinet	Mons	Saint-André d'Olérargues	Servas	Montfaucon
Bonnevaux	Concoules	Les Plans	Pougnadoresse	Salazac	Seynes	

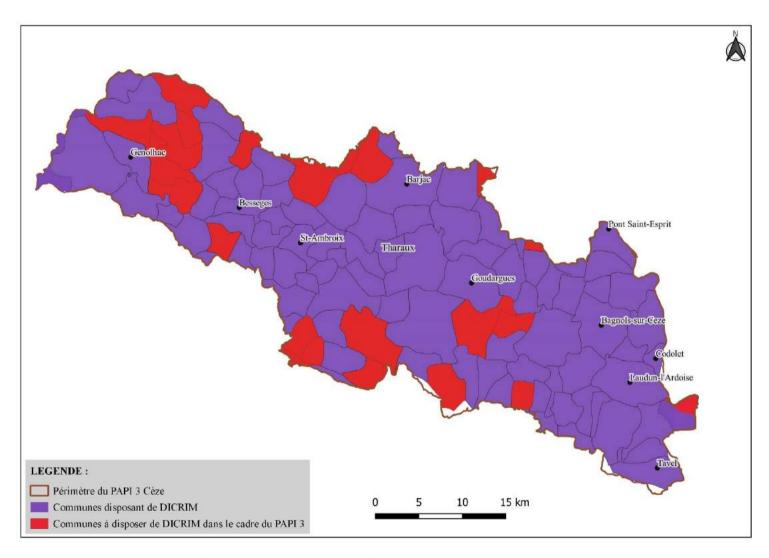


Figure 5. Répartition des communes ciblées pour l'élaboration des DICRIM (action 1.4)

ACTION I.5

Poser et entretenir des repères de crues

Priorité 2

OBJECTIF

Développer la mémoire du risque et assurer le suivi des repères de crue

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les repères de crue constituent des marques matérialisant les crues historiques d'un cours d'eau afin de promouvoir la culture du risque d'inondation.

Le syndicat ABCèze dispose d'une base de données dont figurent 219 repères et laisses de crue, relevés dans le cadre des différentes opérations et les repères de crue ayant été posés dans le cadre du PAPI d'intention. Ces derniers concernent 87 repères de crue, répartis sur 52 communes et conservant la mémoire de 9 évènements de crue majeure ayant touché le territoire depuis 1951. Les informations relatives aux autres repères de crue (132) sont imprécises et ne permettent pas de connaître leur état et leur type et leur cote.

Par ailleurs, les crues majeures récentes ayant eu lieu sur le bassin de la Cèze n'ont pas été à ce jour matérialisées, notamment l'évènement du 03 octobre 2021 sur le Luech.

Cette action consiste à :

- SA1. Réaliser des travaux de terrain pour le suivi des 132 repères de crues afin d'actualiser la base de données existante. Par la suite, il est prévu de faire fabriquer et poser des repères de crues (estimés à 20) pour remplacer ceux étant fortement dégradés ou emportés par les crues.
- SA2. Faire fabriquer et poser 5 repères de crues pour matérialiser la crue du 03 octobre 2021 du Luech ;
- SA3. Faire fabriquer et poser des repères des crues (estimés à 10) dans le cadre de nouveaux événements majeurs susceptibles de survenir dans les 6 prochaines années de mise en œuvre du PAPI.

Concernant la mise en œuvre de SA1, un stagiaire sera recruté pour assister la chargée de mission.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : AB Cèze

Exécution : Prestataire, AB Cèze

(stagiaire)

TERRITOIRE

Le territoire d'AB Cèze couvert par des PPRI

ÉCHÉANCIER FINANCIER									
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
Nature opération	SA2	SA1	SA1/SA3	SA1	-	SA3			
Montant (k€ TTC)	5	4	5/5	5	-	3			

PLAN DE FII	NANCEMENT				
Coût total	07	Plan de financement	AB Cèze	Etat	CR
(k€ TTC)	21	en %	30	50*	20

^{*}Financement à 40% si PPRI prescrit, 50% si PPRI approuvé

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (Cf. tableau 4)

Nombre de repères de crues posés

Travaux de terrain réalisés

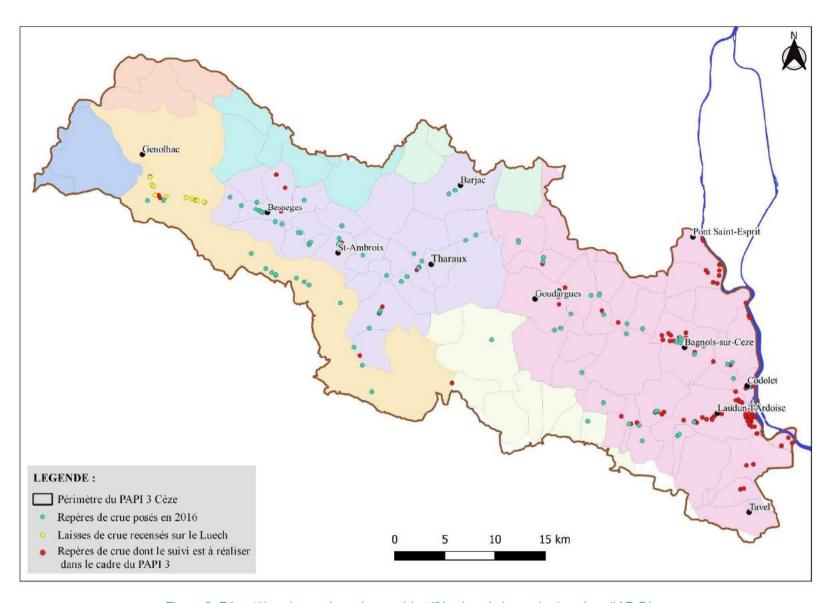


Figure 6. Répartition des repères de crue identifiés dans la base de données d'AB Cèze

ACTION I.6

Animer l'Observatoire Départemental Noé



OBJECTIF

Suivre les actions publiques de prévention au niveau départemental et diffuser les informations auprès de la population.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Conseil Départemental du Gard administre et anime depuis quelques années maintenant, l'observatoire du risque d'inondation « Noé », en partenariat avec les acteurs de gestion du risque d'inondation (Services de l'Etat, SDIS, Syndicats de bassin versant, acteurs de la sécurité civile et de l'urbanisme, etc.). Ce dispositif de communication a été développé dans le but d'améliorer la connaissance du risque d'inondation dans le Gard, de suivre son évolution ainsi que les politiques de prévention et de protection mises en œuvre.

Un site internet dédié (https://noe.gard.fr/) est administré par le Département afin de porter à connaissance du public des informations sur le risque. Un accès réservé est mis à disposition des signataires de l'observatoire afin d'accéder à l'ensemble des données.

Les objectifs de cette action sont :

- SA1. La réalisation de mises à jour ou « création de modules » du site internet (évolution technique du site internet, mise à jour de la programmation, création d'un accès multi-support, amélioration de l'attractivité, insertion de compléments multimédias...);
- SA2. La recherche, la collecte et la mise à disposition de nouveaux indicateurs sur le site internet ;
- SA3. La réalisation d'études spécifiques, notamment de sondages sur la perception du risque d'inondation par la population.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	TERRITOIRE
Maîtrise d'ouvrage : CD 30	Le département du Gard

ÉCHÉANCIER FINANCIER									
Échéancier financier	2022 2023 2024 2025 2026 2027								
Nature opération	ération SA1/SA2/SA3								
Montant (k€ TTC) Pour mémoire : financée par ailleurs									

PLAN DE FINANCEMI	NT
Coût total	Financia par cillaura
(k€ TTC)	Financée par ailleurs

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Mises à jour du site internet http://www.noe.gard.fr/

Apparition de nouveaux indicateurs

Nombre de retours obtenus suite aux sondages

ACTION I.7

Caractériser les ouvrages de franchissement communaux

Priorité 2

OBJECTIF

Améliorer la connaissance sur les ouvrages de franchissement communaux susceptibles d'être inondés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les crues majeures peuvent occasionner de nombreux dégâts. Elles peuvent emporter et endommager les ouvrages de franchissement communaux en mettant en péril la sécurité des citoyens. En matière d'ouvrages de franchissement, le propriétaire est contraint de les recenser et de les entretenir, selon les obligations inscrites dans les articles L.2212-2-5° et L.2212-4 du code général des collectivités territoriales.

Une étude globale de caractérisation des ouvrages de franchissement communaux situés en zone inondable a été menée dans le cadre du PAPI 2018-2021. Elle est basée sur le recoupement des altimétries de ces ouvrages avec les côtes de crue renseignés dans les PPRI, afin de connaître les ouvrages présentant un réel danger pour les populations dès la survenue d'une crue moyenne (Q100). Les résultats révèlent que sur les 404 ouvrages de franchissement communaux existants sur le territoire d'AB Cèze, 122 sont situés en dessous des côtes de crue du PPRI. Toutefois, le manque d'information précise sur certaines côtes altimétriques n'a pas permis à l'étude de définir le caractère inondable de 94 ouvrages de franchissement communaux.

L'action 1.7 du présent PAPI vise à caractériser l'inondabilité des ouvrages de franchissements communaux et les prendre en compte dans les PCS. Pour cela, les missions ci-dessous sont attendues :

- SA1. Réaliser une étude permettant d'identifier les ouvrages traversants présentant un danger réel et de ce fait sont impraticables lors d'une crue centennale, notamment sur les 94 ouvrages de franchissement communaux non caractérisés;
- SA2. Proposer des mesures de sécurisation, en concertation avec les équipes municipales gestionnaires de crise (barrières amovibles, panneaux d'information, etc.).

Un stagiaire sera recruté au sein d'ABCèze pour assister la chargée de mission dans le cadre de la mise en œuvre de SA1. Les résultats issus de cette action seront communiqués auprès des communes pour les intégrer dans leur PCS.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze

Exécution : ABCèze (stagiaire)

TERRITOIRE

Le territoire d'AB Cèze

ÉCHÉANCIER FINANCIER								
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Nature opération		SA1/SA2						
Montant (k€ TTC)		4,6/0						

PLAN DE FINANCEMENT								
Coût total	16	Plan de financement	AB Cèze					
(k€ TTC)	4,0	en %	100					

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (Cf. tableau 4)

Dénombrement des ouvrages traversants impraticables

ACTION I.8

Améliorer les connaissances sur les campings

Priorité 2

OBJECTIF

Améliorer les connaissances sur les campings afin d'accompagner les communes dans l'amélioration de l'information préventive, la diffusion de l'alerte et la gestion de crise

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, l'activité hôtellerie de plein air est en plein essor : 57 campings accueillent chaque année des touristes. Pourtant, du fait notamment de leur implantation, la majorité des campings est localisée dans l'emprise de la crue centennale (au nombre de 38) et soumise au risque d'inondation.

Le syndicat ABCèze dispose des informations concernant le caractère inondable des campings de son territoire d'intervention. Cependant, la crue du 09 août 2018, ayant entrainé l'évacuation de plusieurs campeurs a rappelé la nécessité de connaître les moyens de prévention, de surveillance et de gestion de crise à la disposition de chaque camping pour faire face à une crue et aux inondations mais aussi la mise en cohérence de leur Cahier de Prescription de Sécurité (CPS) avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'action 1.8 a pour objectifs de :

- SA1. Réaliser des travaux de terrain afin d'identifier les contraintes que les gestionnaires de campings ont rencontré ou peuvent rencontrer, en termes de diffusion de l'information préventive, de surveillance et prévision des crues, de gestion de crise et d'évacuation, pour ensuite proposer des solutions adaptées et pertinentes.
- SA2. Veiller à ce que les CPS soient cohérents avec les PCS des communes disposant de camping et conformes aux attentes règlementaires.

L'action SA1 nécessitera le recrutement d'un stagiaire.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze

Réalisation : ABCèze (stagiaire)

TERRITOIRE

Le territoire d'ABCèze

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération			SA1/SA2			
Montant (k€ TTC)			3.6/0			

PLAN DE FINANCEMENT							
Coût total	2.6	Plan de financement	AB Cèze				
(k€ TTC)	3,0	en %	100				

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation des travaux de terrain

Enrichissement de la base de données campings au sein d'ABCèze

AXE I

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION I.9 Réaliser une monographie historique inondation

Priorité 3

OBJECTIF

Améliorer la connaissance historique du risque d'inondation afin de raviver la mémoire du risque

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les derniers évènements du 03 octobre 2021, localisés sur le haut du bassin de la Cèze ont rappelé l'existence d'un risque majeur d'inondation, équivalent à l'évènement de 1958. Cet évènement de référence reste cependant peu documenté sur le bassin versant de la Cèze, il en est de même pour la crue de 1907. Retrouver la mémoire du risque passé est soudainement paru indispensable par les élus locaux. Elle permettra de faciliter la prise de conscience du risque à partir de sources historiques et de comprendre comment ce risque a évolué aujourd'hui.

Un regard historique sur les aménagements successifs qui ont affecté les cours d'eau, les zones humides, zones d'expansions de crues et leurs bassins versants s'avèrerait enrichissant et bénéfique. Cette approche historique de l'aménagement du territoire (intégrant occupation du sol et aménagements structurants) permettra une mise en perspective des évènements vécus récemment avec l'occupation passée (avant aménagements) et actuelle (après aménagements) du territoire.

L'objectif de cette action est :

- SA1. L'élaboration d'une monographie historique des inondations et de l'aménagement du territoire concernant 4 secteurs géographiques des communes les plus impactées par les inondations (Haute Vallée, Moyenne Vallée, Basse Vallée de la Cèze et la Vallée du Rhône), afin de visualiser l'évolution du territoire et de son impact avant et après les aménagements successifs.

Les analyses issues de cette recherche historique seront consultables sur le site internet d'AB Cèze pour des fins pédagogiques (réalisation de synthèse, de panneaux explicatifs et d'exposition itinérantes montrant la spécificité du territoire). Elles serviront aussi de base à l'élaboration de documents d'informations.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze

Exécution : Prestataire

TERRITOIRE

La haute vallée, la Moyenne Vallée, la Basse Vallée de la Cèze et la Vallée du Rhône

ÉCHEANCIER FINANCIER									
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
Nature opération		SA1	SA1						
Montant (k€ TTC)		40	40						

PLAN DE FINANC	EMENT					
Coût total	80	Plan de financement	AB Cèze	État FPRNM	CR	FEDER
(k€ TTC)		en %	20	50	20	10

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Création de plaquette d'information synthétique par secteur géographique

Relais des informations sur le site internet d'AB Cèze

Création de Roll up d'exposition

AXFI

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION I.10

Etudier le risque d'inondation sur les bassins de la Claysse, des Baumes et de Destel

Priorité 1

OBJECTIF

Améliorer la connaissance de l'aléa inondation et de la vulnérabilité des enjeux afin de proposer des solutions de réduction du risque sur des secteurs impactés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les communes des bassins versants de la Claysse et de Baumes ne disposent pas de connaissance précise de l'aléa inondation. Elles sont pourtant impactées par des crues pouvant générer des dommages importants sur les enjeux riverains. Certains axes routiers principaux peuvent être coupés, retardant l'accès des premiers secours. Une meilleure connaissance du risque sera un atout pour développer des actions d'information préventive et proposer des actions de réduction du risque.

L'action 1.10 consiste à réaliser une étude pour chacun des bassins de la Claysse et de Baumes afin d'améliorer la connaissance du risque d'inondation. Elle peut être subdivisée en 2 sous-actions :

- SA1. Sur les bassins versants de la Claysse et de Destel, réaliser une modélisation statistique de 3 occurrences de crues (10ans, 30 ans et 100 ans) à partir d'une topographie fine de la Claysse et de son lit majeur jusqu'à la Cèze. Cette modélisation sera recalée sur les évènements historiques (crue de 2002 en particulier) ou hydrogéomorphologique. Elle devra permettre de caractériser l'évènement (hauteurs d'eau et vitesses) et de cartographier précisément la limite des zones inondables pour une crue de référence donnée (à savoir la crue centennale ou la crue historique la plus importante connue). Cette étude comprendra 4 phases :
 - Une étude du risque historique ou hydromorphologique ;
 - Une étude du risque statistique : modélisation hydraulique et caractérisation de l'aléa ;
 - Une étude de mesures de réduction du risque (aléa et/ou vulnérabilité) ;
 - L'élaboration du zonage : zonage pluvial et prise en compte du risque dans le PLU (Communes de Saint-Andréde-Cruzières et Saint Sauveur-de-Cruzières).

Les hauteurs d'eau serviront de référence pour réaliser des opérations de réduction de vulnérabilité sur les enjeux exposés au risque d'inondation. Des orientations et scénarios d'actions seront étudiées pour réduire le risque d'inondation sur les zones à enjeux (suppression de merlons, mobilisation de champ d'expansion de crues, gestion des atterrissements en zone urbaine, actions pour freiner les écoulements...)

Cette étude permettra aux communes de Saint-André-de-Cruzières, Saint-Sauveur-de-Cruzières, de s'appuyer sur les résultats des études de zonage de risque d'inondation pour élaborer et réviser leur PLU.

- SA2. **Sur le sous-bassin versant des Baumes**, réaliser une modélisation hydraulique permettant de caractériser l'aléa inondation jusqu'au Bouldouyre.

Cette modélisation permettra de définir les hauteurs et vitesses d'écoulement dans les conditions d'aménagement actuel, de comprendre le fonctionnement de ce Vallat en crue, et d'analyser son impact sur l'inondation des habitations situées à l'aval et sur les coupures fréquentes de la route départementale. Des orientations d'actions seront proposées afin de réduire le risque d'inondation et les coupures de route sur ce secteur. Cette nouvelle connaissance permettra à la commune de Montclus et au Département du Gard de disposer d'une meilleure connaissance du fonctionnement du Vallat des Baumes et d'un plan d'action adapté.

Les résultats de ces études feront l'objet de réunion d'information public et d'actualisation des Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Exécution : Prestataire

П	EF	КKI	П	JIŁ	۲E

Cf. Figure 7

ÉCHEANCIER FINANCIER									
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
Nature opération	SA1/SA2	SA1/SA2							
Montant (k€ TTC)	60	60							

PLAN DE FINANCEMENT POUR SA 1 et SA2								
Coût total		Plan de	AB Cèze	État FPRNM	CR			
(k€ TTC)	120	financement	7.12 0010	Lication	O. i			
(KETTO)		en %	30	50	20			

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Cartographie de l'aléa

Réunions publiques et DICRIM actualisé Programme d'actions

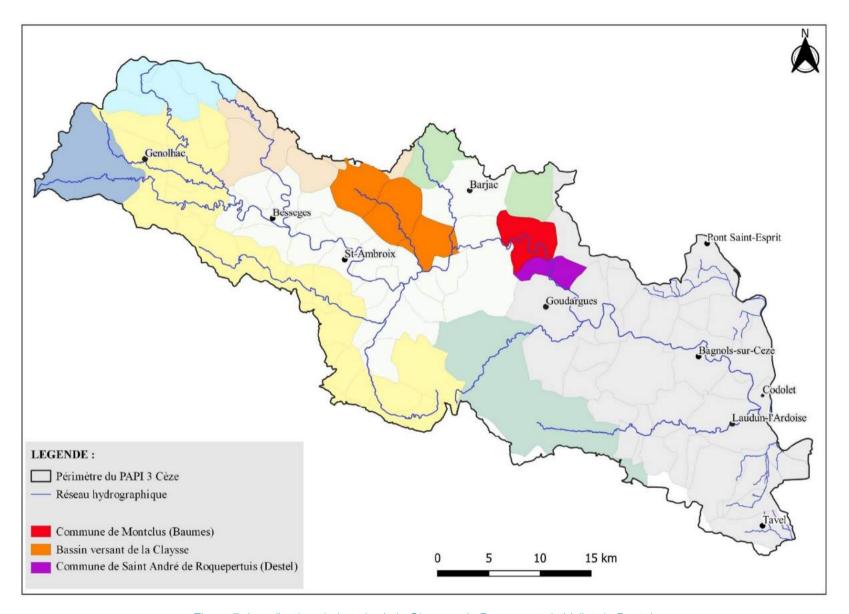


Figure 7. Localisation du bassin de la Claysse, de Baumes et du Vallat de Destel

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION I.11

Améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement

Priorité 2

OBJECTIF

Améliorer les connaissances sur le risque d'inondation par ruissellement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'échelle du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, le risque d'inondation par ruissellement constitue une préoccupation aussi importante que les débordements de cours d'eau. Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de 2021, 98 communes du territoire sont concernées par l'aléa ruissellement. Cependant, cet aléa reste peu connu sur l'ensemble du territoire. Conformément au cahier de charges du PAPI 3 2021, il doit être appréhendé et pris en compte dans les documents d'urbanisme et dans les PAPIs.

Les premières connaissances à la disposition de l'EPTB ABCèze sur l'aléa ruissellement sur son périmètre d'intervention ont été fournies par la méthode Exzeco. Elle a permis de disposer d'une cartographie des secteurs potentiellement inondables sur de petits bassins versants.

Cependant, pour mieux caractériser le risque d'inondation par ruissellement dans les communes à forts enjeux, il est nécessaire de porter des études locales. Ces dernières seront basées sur une approche hydrogéomorphologique et une modélisation hydraulique. Elles viendront compléter les données Exzeco. Les résultats des études pourront être par la suite intégrés dans les documents d'urbanisme et notamment dans les PPRI.

Le diagnostic territorial a permis d'identifier 12 communes concernées par des zones de concentration des écoulements et présentant des enjeux importants.

L'action 1.11 du présent PAPI vise :

- SA1. La réalisation d'une étude du risque d'inondation par ruissellement pour 12 communes (Cf. figure 8), par le biais d'un groupement de commandes, afin de lancer une consultation globale sur la base du cahier des charges produit et validé par le GERI et le Conseil Régional.

MODALITÉSDE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Communes Partenaire technique : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Toutes les communes du territoire d'AB Cèze couvertes par un PPRN

ÉCHÉANCIER FINANCIER								
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Nature opération		SA1						
Montant (k€ TTC)		30	30	30	45	45		

PLAN DE FINANCEMENT								
Coût total	100	Plan de financement	Communes	Etat FPRNM	CR			
(k€ TTC)	180	en %	30	50	20			

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (cf. Tableau 4)

Pourcentage des communes ayant réalisé une étude de risque par ruissellement

COMMUNES CIBLEES	POUR PARTICIPER A L'ACTION		
Génolhac	Les Mages	Fons sur Lussan	
Barjac	Rousson	Cavillargues	
Gagnières	Saint-André-de-Roquepertuis	Gaujac	
Courry	Lussan	Saint Gervais	

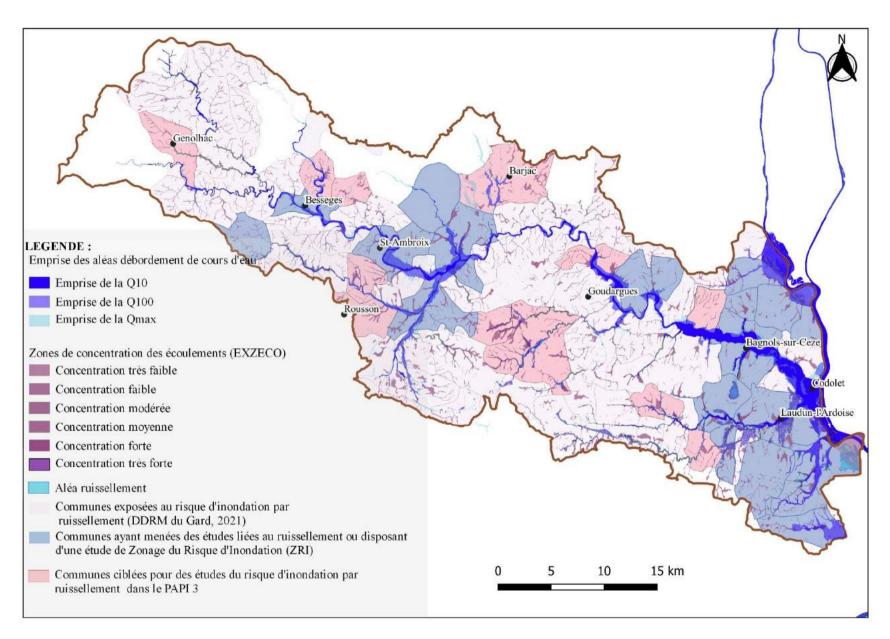


Figure 8. Les emprises des zones de concentration des écoulements et des zones inondables par débordement des cours d'eau sur le bassin versant

AXE II

SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Action 2.1 Pérenniser le réseau de mesure hydrométrique existant

Action 2.2 Promouvoir les dispositifs publics de prévision et d'anticipation du risque d'inondation

AXE || SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DESCRUES ET DES INONDATIONS

Intégrées dans la politique de gestion du risque d'inondation, la surveillance et la diffusion des niveaux de vigilance permettent la prévision des crues. Trois services de prévisions des crues interviennent sur le territoire de l'arc méditerranéen. Leur rôle est de fournir des données en rapport avec l'évolution des évènements intenses touchant le territoire. Les services de prévision des crues s'assurent également d'analyser la situation hydrométéorologique en vue de déterminer les niveaux de vigilance à fixer par tronçon de rivière.

En vertu des dispositions du Schéma Directeur de Prévision de Crues du Bassin Rhône Méditerranée, l'Etat prend en charge la prévision et l'information relative aux crues et le SPC Grand Delta se charge de la surveillance du cours d'eau de la Cèze. L'ensemble du territoire du bassin de la Cèze est équipé de 9 stations de collecte de données pluviométriques et limnimétriques. Depuis 2006, le SPC GD diffuse au grand public les informations relatives aux évènements hydrométriques à venir, via la plateforme Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr). Récemment en 2020, une cartographie des Zones d'Inondation Potentielle (ZIP) des communes est mise à disposition sur le réseau Vigicrues. Elle montre grâce à des modélisations, l'emprise maximale d'une inondation et les hauteurs d'eau afférées au niveau d'une commune.

Les actions proposées dans l'action 2.1 du présent PAPI seront réalisées grâce à la collaboration entre le Service de Prévision des Crues du Grand Delta (SPC GD), ABCèze et les services communaux. L'action prioritaire qui y sera menée est la pérennisation des stations hydrométriques existantes, afin de permettre aux élus d'être informé pour réagir à temps.

Par ailleurs, il sera indispensable de vulgariser auprès des communes tous les outils hydrométéorologiques existants tels que vigilance météo, Vigicrues, APIC, Vigicrues flash et les cartes des Zones Inondées Potentielles (ZIP), notamment dans le cadre de l'action 2.2. Ces outils permettent de détecter dès en amont la survenue des évènements hydrologiques intenses susceptibles d'impacter le territoire communal. Cela dans l'objectif d'une meilleure anticipation du risque qui peut conduire à une réduction des dommages.

En dehors de ces actions, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des gestionnaires de crise (action 3 du présent PAPI). Cela afin de leur permettre une bonne interprétation des informations fournies par les dispositifs de surveillance, de prévention des crues et des inondations, en vue de les intégrer dans leur PCS.

SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION II.1

Pérenniser les stations de mesure hydrométriques existantes

Priorité 1

OBJECTIF

Assurer le maintien et le fonctionnement des stations hydrométriques existantes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur le territoire du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, 117 km de linéaire sont surveillés, de l'aval du barrage de Sénéchas jusqu'à la confluence avec le Rhône grâce à 9 stations hydrométriques. Ces dernières ont été mises en place de façon à ce que les hauteurs d'eau et les débits de chaque affluent soient connus. Cela dans le but d'acquérir des données réelles permettant de juger la nécessité d'alerter la population et d'autre part de collecter les informations relatives aux caractéristiques de chaque épisode de crue.

L'action 2.1 du présent PAPI a pour objectifs de développer et pérenniser le réseau de mesure hydrométrique existant. Pour cela, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- SA1. Entretien des 9 stations de mesure existantes ;
- SA2. Modernisation des stations hydrométriques existantes grâce à de nouveaux équipements permettant d'améliorer la surveillance des crues (caméras ou nouveau mode de collecte);
- SA3. Mise à jour des courbes de tarage des stations limnimétriques afin de limiter l'incertitude sur les données.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SPC GD (DREAL ARA)
Partenaires techniques : Collectivités locales

TERRITOIRE

Toutes les communes du territoire du SPC-GD (tout le territoire d'ABCèze)

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1/SA2/SA3					
Montant (k€ TTC) Pour mémoire : action déjà financée par ailleurs						

PLAN DE FI	NANCEMENT		
Coût total	Financée	Plan de financement	Etat
(k€ TTC)	par ailleurs	en %	100

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Nombre de stations hydrométriques exploitées sur le territoire

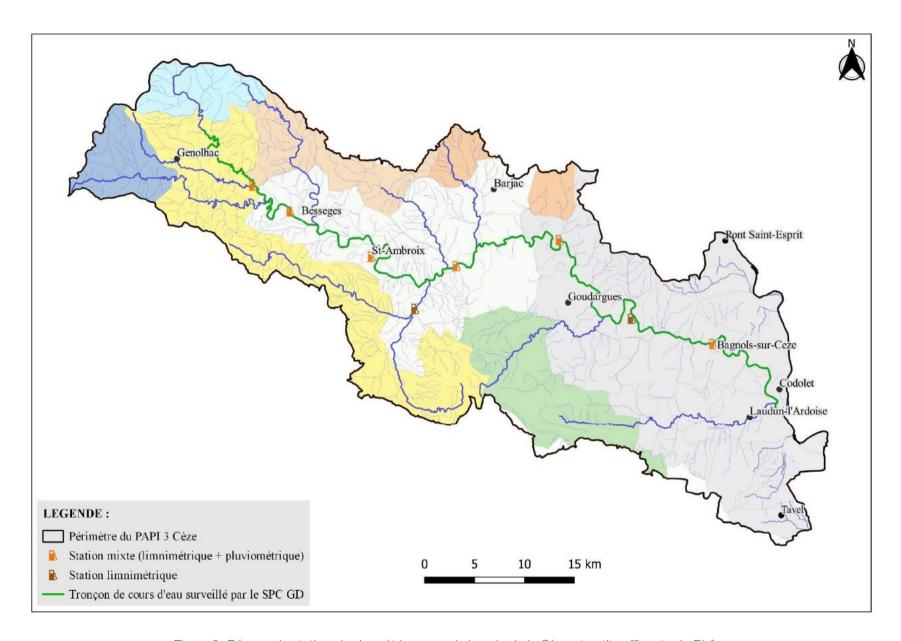


Figure 9. Réseau de stations hydrométriques sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône

AXF II

SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION II.2

Promouvoir les dispositifs publics de prévision et d'anticipation du risque d'inondation

Priorité 2

OBJECTIF

Promouvoir tous les outils publics hydrométéorologiques de prévision et d'anticipation du risque d'inondation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre des journées de formation des élus que le Département du Gard organise et anime chaque année, des sensibilisations portant sur les dispositifs publics de prévision et d'anticipation du risque d'inondation sont menées. Les dispositifs hydrométéorologiques récemment développés à l'échelle nationale permettent d'accompagner les communes dans la gestion de crise. Elles apportent des informations complémentaires à la vigilance météorologique, au réseau Vigicrues et à la carte des ZIP.

L'action 2.2 consiste à :

- SA1. Sensibiliser les élus des communes exposées au risque d'inondation, sur tous les dispositifs publics de prévision existants, notamment APIC, Vigicrues Flash et les cartes des ZIP. Cela dans le but de les intégrer dans les PCS.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Coordination et

: CD30, SPC GD

animation

Partenaires

: ABCèze, DREAL ARA,

SCHAPI, MF

TERRITOIRE

L'ensemble des communes du territoire d'ABCèze où les dispositifs existent

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1					
Montant (k€ TTC)	Pour mémoire : action déjà financée par ailleurs					

PLAN DE FI	NANCEMENT		
Coût total	Financée	Plan de financement	CD30
(k€ TTC)	par ailleurs	en %	100

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Nombre et pourcentage de communes accompagnées dans l'utilisation de chacun de ces dispositifs

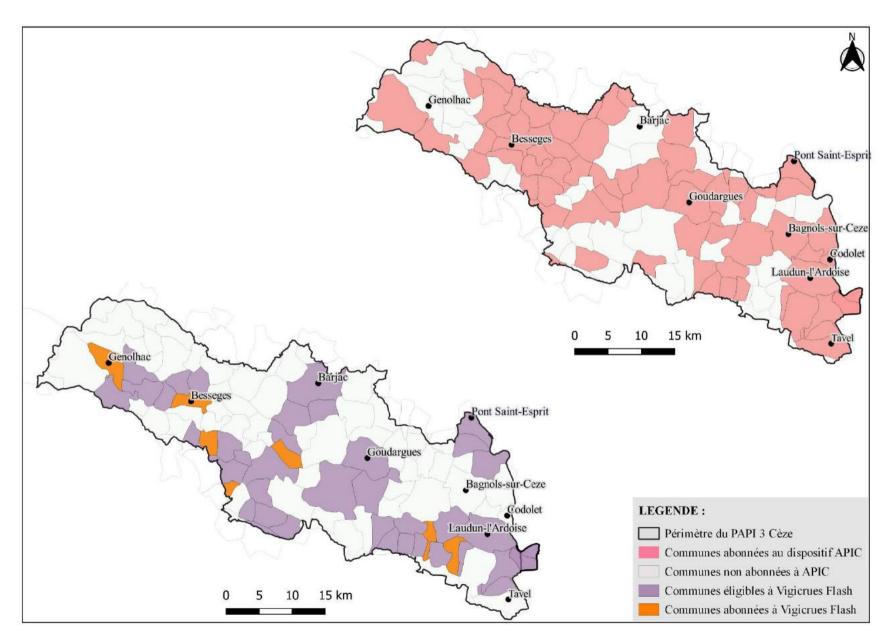


Figure 10. Répartition des communes abonnées et non abonnées aux dispositifs APIC et Vigicrues Flash sur le territoire

AXE IIIALERTE ET GESTION DE CRISE

Action 3.1	Sécuriser les points bas du réseau routier départemental : état des lieux et mesures de réduction du risque
Action 3.2	Accompagner les communes dans la réalisation et révision de leur PCS
Action 3.3	Accompagner les communes dans la réalisation des exercices de gestion de crise
Action 3.4	Accompagner la réalisation du PPI du barrage de Sénéchas



ALERTE ET GESTION DE CRISE

Le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône est traversé par un réseau routier départemental. Pourtant lors d'un épisode de crue, les cours d'eau peuvent déborder. Les points bas du réseau routier et les passages à gué peuvent ainsi être inondés, les rendant dangereux et impraticables. Afin de sécuriser les populations, les points bas et les passages à gué seront alors identifiés, puis équipés. Ces actions seront mises en œuvre dans le cadre l'action 3.1 du présent PAPI.

Par ailleurs, la gestion de crise nécessite d'une bonne organisation et d'exercices de simulation afin d'être en capacité d'alerter la population locale et de mettre en œuvre de manière efficace les opérations de sauvegarde de la population. Les actions s'inscrivant dans l'axe III du PAPI 3 Cèze visent à la fois à améliorer et à formaliser la gestion opérationnelle d'une crise liée au risque inondation.

Les maires et l'équipe municipale sont chargés de la gestion de crise. Conformément à l'article L 2212-2 du code des collectivités publiques, le maire est responsable de la sécurité publique sur son territoire. La loi du 13 août 2004 art.16 désigne le maire en tant que Directeur des Opérations de Secours (DOS) lors de la gestion de crise. Si la crise survient au-dessus du périmètre communal, le Préfet prend la main et devient DOS.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est le principal outil dédié pour planifier, anticiper et mettre en œuvre la gestion de crise. Ainsi, il permettra de mettre en sécurité les populations selon la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Il regroupe l'ensemble des informations suivantes : l'état des lieux des risques existants sur le territoire, les scénarios de crise, les moyens humains et matériels mobilisables, l'organisation prévue au sein de la commune pour faire face au risque (de l'évacuation jusqu'au ravitaillement) et les divers outils et/ou supports de communication indispensables tels que le DICRIM.

La réalisation de PCS est obligatoire pour les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) approuvé, comprises dans le champ d'application d'un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), ou soumises par l'un des risques suivants : minier, inondation, volcanique, sismique, incendie de forêts et cyclonique (dans les territoires ultramarins) selon la loi Matras N°2021-1520 du 25 novembre 2021. Sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, il a été identifié 19 communes sans PCS. Pourtant ces communes sont soumises à l'obligation d'en disposer.

L'action 3.2 du PAPI 3 consistera à élaborer des PCS pour ces dernières. Elle répond à *l'instruction du* Gouvernement du 14 janvier 2015, conditionnant le financement des PAPIs à la réalisation des obligations des maires relatives à *l'information* préventive et au PCS, rappelé dans *l'instruction* du 29 juin 2017 relative au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 ».

Par ailleurs, la loi Matras rend obligatoire la réalisation de Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PIS) par les EPCI au sein desquels au moins une commune est soumise à PCS. Le syndicat ABCèze s'assurera que ses EPCI adhérentes répondent à cette obligation. La mise en œuvre des PIS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Le/la Président(e) de l'EPCI est chargé de s'assurer de sa bonne articulation avec les PCS.

L'organisation d'exercice de mise en œuvre des PCS et PIS est également imposée par la loi Matras. Il sera réalisé systématiquement au moins tous les cinq ans par les communes, en intégrant les services concourant à la sécurité civile et la population dans la mesure du possible. Pour répondre à cette attente, des exercices de gestion de crise seront réalisés, notamment dans le cadre de l'action 3.3 du PAPI 3. Les communes disposant de système d'endiguement sur leur territoire seront priorisées, avec l'accompagnement du Syndicat ABCèze. Sept autres communes identifiées comme étant fortement vulnérables au risque d'inondation seront également ciblées par cette action.

Par ailleurs, le barrage de Sénéchas est le seul barrage écrêteur de crue, existant sur le périmètre du PAPI 3 Cèze. En cas de rupture de l'ouvrage, une onde de submersion inonderait les communes situées à l'aval. De sa capacité de rétention et par ses caractéristiques, le barrage de Sénéchas peut disposer d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Celui-ci est proposé dans le cadre de l'action 3.4 du présent PAPI.

AMÉI IORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION III.1

Sécuriser les points bas du réseau routier départemental : état des lieux et mesures de réduction du risque

Priorité 1

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des points bas, passages à gué du réseau routier départemental ;
- Sécuriser les points les plus vulnérables et stratégiques et définir les conditions de mise en œuvre en cas de crise.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic a fait état d'un certain linéaire routier situé dans différents aléas. Par ailleurs, le Département du Gard a recensé un certain nombre de points bas, passages à qués (49 à ce jour) dont la connaissance de leur inondabilité et conditions de mise en sécurité restent à préciser en relation avec les différents acteurs de gestion de crise présents sur les territoires impactés.

L'action proposée est en 2 temps :

- SA1. Phase Etude diagnostic pour :
- Améliorer les connaissances et les conditions d'inondabilité et de gestion de crise des sites (au regard des caractéristiques et fréquences d'inondation, des équipements déjà en place, du trafic, des modes de déplacements des points desservis, de la population concernée, des acteurs de la gestion de crise, ...);
- Hiérarchiser les points à équiper ;
- Définir un plan d'équipement de sécurisation en fonction de la hiérarchisation des points (nature des équipements, coûts d'acquisition, pose, entretien et maintenance, y compris matériels et logiciels informatiques au besoin);
- Définir les conditions de mises en œuvre des équipements en temps de crise (Unités Territoriales, Commune dans le cadre de leur PCS...);
- Proposer un plan d'action pour préciser les conditions de mise en œuvre avec les autres gestionnaires de crise.
- SA2. Mise en œuvre des équipements sur les sites les plus vulnérables : actuellement l'état des connaissances actuelles laisse pressentir qu'à minima une dizaine de sites devraient faire l'objet d'équipements (caméras, barrières, panneaux d'information, échelles limnimétriques ...). Cette action, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Gard, sera externalisée.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : CD30

Exécution : Prestataires

_			\neg ı \vdash	\ <u> </u>
1 -	RF)) <u> </u>	⟨⊢
		11 1 \	JII .	۱ <u>ــ</u>

Le territoire d'AB Cèze

ÉCHEANCIER FINANCIER							
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Nature opération		Etude Équipements		S			

PLAN DE FINA	ANCEME	NT DE SA2			
Coût total		Plan de financement	CD30	FEDER	CR
(k€ TTC)	*PM	en %	20	60	20

^{*}Pour mémoire

AXE III ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION III.2

Accompagner les communes dans la réalisation et révision de leur PCS

Priorité 1

OBJECTIF

Accompagner les responsables communaux dans la rédaction de leur Plan Communal de Sauvegarde pour préparer la crise

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le PCS est mis en place au niveau des communes afin de permettre aux acteurs impliqués (Maire et équipe communale) de se préparer préalablement à une crue intense, notamment en se formant, en s'organisant et en s'équipant des outils adaptés pour faire face à la crise, tout en évitant les incertitudes et improvisations. Des questions d'enjeux notamment humains subsistent, c'est pourquoi il est primordial pour les communes de s'y préparer. Selon le diagnostic du PAPI 3, 19 communes ne disposent pas de PCS. Il s'agit de 5 communes de la Communauté d'Alès Agglomération, de 2 communes concernées par le PPRI Rhône-Cèze-Tave (en cours d'approbation) et de 12 autres soumises à des risques majeurs. L'ensemble de ces communes seront alors sollicitées à réaliser leur PCS conformément à l'obligation.

Par ailleurs, presque la totalité des communes sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône (91 communes) auront l'obligation de réviser leur PCS sur la période 2022-2027.

L'objet de cette action est d'accompagner les communes du bassin versant dans l'élaboration et la révision de leur PCS. Pour cela, deux acteurs interviennent. La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien qui, grâce à la compétence prévention des risques majeurs, réalise l'ensemble des PCS et des DICRIM sur les communes de son territoire. Il sera proposé aux communes du Gard Rhodanien la réalisation/révision des PCS/DICRIM sous financement du PAPI 3.

Quant à l'EPTB ABCèze, il porte cette action pour les autres communes. Il participe également aux comités techniques et est destinataire des comptes rendus de réunions liées aux PCS.

Les Présidents d'EPCI veilleront à ce que les PIS s'articulent avec les PCS des communes.

Cette action est subdivisée en 2 sous-actions :

- SA1. Elaboration de 19 PCS obligatoires via un groupement de commandes ;
- SA2. Révision de 91 PCS obligatoires via un groupement de commandes, sur une durée de 4 ans.

Il est à noter que l'action 3.3 du PAPI sera regroupée avec la présente action. Par conséquent, il n'y aura qu'un seul plan de financement pour les deux actions. Celui-ci est présenté dans la fiche action suivante.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maître d'ouvrage : Communes
Animation : AB Cèze
Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Voir liste des communes ciblées dans le tableau cidessous

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération		SA1/SA2	SA1/SA2	SA2	SA2	
Montant (k€ TTC)		9,95 /22	9,95 /22	22	23,1	

COUT DE L'ACTION	
Coût total	109 k€ HT (soit 130,8 k€ TTC)

LISTE DES COMMUNES CIBLEES POUR PARTICIPER A L'ACTION SA1						
COMMUNES DOTES DE PPRI (PCS OBLIGATOIRE)	NOMBRE D'HABITANTS (INSEE, 2018)					
Bouquet	182					
La Bastide d'Engras	201					
Les Plans	270					
Mons	1728					
Servas	212					
Seynes	163					
Pougnadoresse	251					
COMMUNES EXPOSEES A DES RISQUES MAJEURS, SEL	ON LES DDRM (PCS OBLIGATOIRE)					
Aujac	186					
Banne	685					
Bessas	219					
Bonnevaux	89					
Concoules	263					
Issirac	311					
La Vernarède	341					
Malons et Elze	124					
Orgnac l'Aven	604					
Saint-André-de-Cruzières	477					
Salazac	188					
Sénéchas	251					

BASE DE CALCUL POUR LES COUTS DE REALISATION DES PCS:

Réalisation de PCS	Nombre	Prix unitaire (euros HT)	Montant (Euros HT)
Réalisation PCS entre 0 et 500 habitants	16	1000	16 000
Réalisation PCS entre 500 et 1000 habitants	2	1200	2 400
Réalisation PCS entre 1000 et 5000 habitants	1	1500	1 500
Réalisation PCS entre 5000 et 10 000 habitants	0	2200	-
Réalisation PCS entre 10 000 et 20 000 habitants	0	2200	-
TOTAL	19	-	19 900

BASE DE CALCUL POUR LES COUTS DE REVISION DES PCS :

Révision de PCS	Nombre	Prix unitaire (euros HT)	Montant (Euros HT)
Révision PCS entre 0 et 500 habitants	30	800	24 000
Révision PCS entre 500 et 1000 habitants	32	900	28 800
Révision PCS entre 1000 et 5000 habitants	26	1200	31 200
Révision PCS entre 5000 et 10 000 habitants	1	1700	1 700
Révision PCS entre 10 000 et 20 000 habitants	2	1700	3 400
TOTAL	91	-	89 100

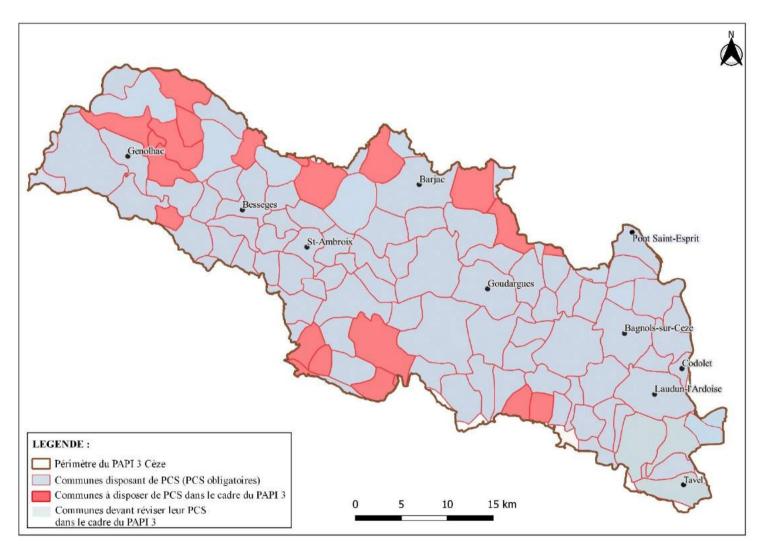


Figure 11. Répartition des communes ciblées pour l'élaboration et révision des PCS dans le PAPI 3

ACTION III.3

Accompagner les communes dans la réalisation d'exercices de gestion de crise

Priorité 2

OBJECTIF

Accompagner les élus et acteurs locaux dans la réalisation d'exercices de gestion de crise

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour assurer une gestion de crise coordonnée, un exercice d'entrainement et de préparation est indispensable. Les exercices de gestion de crise permettent d'ajuster le caractère opérationnel des PCS lors d'une crise liée à un risque d'inondation. Ils ont pour vocations de : tester la réactivité et l'efficacité de l'équipe chargée de la gestion de crise de façon à ce qu'elle ait les réflexes adaptés, anticiper les situations dangereuses pour assurer la protection et la mise en sécurité de la population et améliorer la communication et les prises de décision.

Sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, 7 communes disposant de systèmes d'endiguement nécessitent de réaliser des exercices de gestion de crise afin d'anticiper le risque de rupture des ouvrages. Il en est de même pour 7 autres communes du territoire figurant parmi les plus exposées au risque d'inondation selon leur nombre d'arrêtés CatNat, établi dans le diagnostic du PAPI 3.

Réaliser des exercices de simulations liées à une crue majeure de la Cèze et du Rhône permettrait de voir comment dans le cadre du PCS, la répartition des tâches et les moyens déployés pour la surveillance, l'alerte et l'évacuation de la population peuvent être améliorés. L'action 3.3 du présent PAPI consiste à :

- SA1. Réaliser des exercices de gestion de crise via un groupement de commandes porté par ABCèze, notamment pour 7 communes disposant d'un système d'endiguements (Cf. figure 4) et 7 autres fortement exposées au risque d'inondation à l'échelle du territoire ;
- SA2. Organiser une journée dédiée au partage de retours d'expérience, notamment pour les communes concernées par SA1, afin de relever les défaillances et partager les ressentis.

Une enveloppe de 84 000 euros TTC est prévue pour la mise en œuvre de cette action.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze

Partenaires techniques : ABCèze, SDIS, CD30 Réalisation : Commune, prestataires

TERRITOIRE

Cf. Liste des communes concernées

ÉCHÉANCIER FINANCI	IER					
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1/SA2		SA1/SA2		SA1/SA2	
Montant (k€ TTC)	28/0		28/0		28/0	

COUT DE L'ACTION

Coût total 84 k€ TT0

PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS 3.2 ET 3.3						
Coût total		Plan de financement	CD30	FEDER	CR	
(k€ TTC)	214,8	en %	20	60	20	

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

- Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés ;
- Nombre de participants à la journée de partage de retours d'expérience

Liste des communes ciblées pour participer à l'action SA1					
Communes disposant de système d'endiguements	Communes figurant parmi les plus vulnérables du territoire				
Bessèges	Allègre les Fumades				
Codolet	Bagnols-sur-Cèze				
Goudargues	Génolhac				
Meyrannes	Laudun L'Ardoise				
Molières-sur-Cèze	Les Mages				

Pont Saint-Esprit	Rochegude
Saint-Ambroix	Saint-Sauveur-de-Cruzières



ACTION III.4

Réaliser un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour le barrage de Sénéchas

Priorité 1

OBJECTIF

Mettre en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour le barrage de Sénéchas

DESCRIPTION DE L'ACTION

Un PPI est un dispositif de planification ORSEC départemental. Il permet de prévoir les modalités de diffusion de l'alerte et la mise en place d'une organisation de secours, en cas d'incident lié à un barrage hydraulique. Les articles R741-18 et le code de la sécurité intérieure disposent que chaque grand barrage ayant une capacité de plus de 15 millions de mètres cube et une hauteur de plus de 20 mètres est soumis à l'élaboration d'un PPI. La réglementation afférente à cette dernière est introduite par l'article L.741-6 du code de la sécurité civile et précisée par le décret n°2005-1158 modifié. Le PPI est un document à réviser. Selon l'article R741-29 du code de la sécurité intérieure, la périodicité de la révision est de cinq ans.

Le barrage de Sénéchas est un ouvrage hydraulique de classe A, mis en service depuis 1977 sur le territoire de la Cèze et petits affluents du Rhône, dans le but d'écrêter les crues et soutenir l'étiage. Il est localisé en amont de la vallée de la Cèze, notamment à la confluence de la Cèze et de l'Homol (*Cf. figure 4*). Il est caractérisé par un volume de retenue maximale de 15,1 millions de mètres cube et une hauteur de 62 m. Comme tout type de barrage, il présente un risque de rupture pouvant entrainer la formation d'une onde de submersion, susceptible d'impacter 13 communes situées à l'aval devant disposer d'un PCS.

L'objectif de cette action est :

- SA1. L'élaboration d'un PPI pour le barrage de Sénéchas, sous l'autorité du Préfet coordonnateur.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : SIDPC du Gard
Partenaires techniques : ABCèze, CD 30
Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Les communes du territoire d'ABCèze situées à l'aval du barrage de Sénéchas

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1					
Montant (k€ TTC)	Pour mémoire : financé par ailleurs					

PLAN DE FINANCEMENT						
Coût total	Financée	Plan de financement	Etat FPRNM			
(k€ TTC)	par ailleurs	en %	100			

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Elaboration du PPI du barrage de Sénéchas

AXE IV

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Action 4.1 Renforcer les échanges entre ABCèze et les SCOT

Action 4.2 Elaborer des PPRI

AXE IV PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

Entre les périodes 1225 et 2020, 130 épisodes de crue ont eu lieu sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône. Les zones soumises au risque d'inondation concernent principalement des zones urbanisées, où les enjeux sont les plus importants. A part les enjeux humains, des activités économiques y sont également présentes.

Dans la nécessité de réduire la vulnérabilité des enjeux urbains, il s'avère nécessaire de prendre en compte le risque d'inondation dans les stratégies de gestion territoriale, principalement axées sur l'aménagement du territoire. Cela répond aux exigences réglementaires de l'article L121-1 du code de l'urbanisme, fixant les objectifs généraux des documents d'urbanisme de prendre en compte la prévention des risques naturels et la gestion des eaux.

Conformément au cahier des charges du PAPI 2021, les services de l'Etat, les communes et le Syndicat ABCèze doivent veiller à ce que les projets d'aménagement situés dans les zones soumises à des risques d'inondation respectent les principes généraux en vigueur. A l'échelle départementale existe la doctrine « PLU et risque », définie par le Groupe d'Echange sur le Risque Inondation (GERI).

En matière d'urbanisme et de prévention des risques, l'État a les obligations suivantes :

- Mettre en place la Directive Inondation (DI), traduite en SNGRI et au travers de sa déclinaison sur les territoires : les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) et les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en cohérence avec les autres politiques, en particulier celles de préservation de l'environnement, du patrimoine, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et l'architecture ;
- Informer les collectivités des risques présents sur son territoire (art. L.121, R.121 du code de l'urbanisme) au travers des Porters A Connaissance (PAC) ;
- Contrôler les autorisations du droit des sols en interdisant toute nouvelle construction en zone à risque d'inondation ou derrière des digues de protection, sauf exception justifiée;
- Elaborer des Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI), conformément à l'article L.562 du code de l'environnement afin d'éviter toute nouvelle construction en zone d'aléa fort. A l'échelle du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, 69 PPRI sont à ce jour approuvés. Ils permettront la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, grâce au dispositif ALABRI Cèze.
- Quant aux élus, ils ont pour missions d'assurer la sécurité civile et éviter toute aggravation du risque d'inondation au niveau de leur commune, notamment grâce aux différents outils mis à disposition : PCS, SCOT/PLU et carte communale.

Afin de maîtriser l'urbanisation et prendre en compte le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et outils d'aménagement du territoire, le présent PAPI vise deux objectifs principaux :

- Renforcer la collaboration entre les structures porteuses de SCOT et l'EPTB AB Cèze afin de réaliser une articulation effective et efficace entre les politiques d'aménagement du territoire et celles de la gestion des eaux ;
- Solliciter les services de l'Etat à l'élaboration de PPRI pour deux communes présentant un fort risque d'inondation (Génolhac et Saint-Sauveur-de-Cruzières).

PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION IV.1

Renforcer les échanges entre ABCèze et les SCOT

Priorité 1

OBJECTIF

Optimiser l'articulation entre politiques de l'aménagement du territoire et de gestion globale de l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tout comme le PLU et les cartes communales, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui déterminent les orientations générales de l'organisation de l'espace local doivent être compatibles avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui constituent des outils fixant les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant, selon la loi française du 21 avril 2004.

Le bassin versant de la Cèze et petits affluents du Rhône est couvert par 4 SCoT approuvés : SCoT Ardèche Méridionale, SCoT du Pays des Cévennes, SCoT du Gard Rhodanien et celui d'Uzège-Pont du Gard. Afin de concilier et articuler les politiques de l'aménagement du territoire avec celles de gestion globale de l'eau, il est important de mettre en synergie et rapprocher les acteurs de part et d'autre.

Les actions attendues dans le cadre de la présente action sont les suivantes :

- SA1. Participation du Syndicat ABCèze aux Conseils communautaires des SCOT;
- SA2. A leur tour, participation des structures porteuses de SCOT aux Comités de Rivière, Cèze et aux réunions concernant les études pouvant intégrer les documents d'urbanisme (inventaire des Zones Humides, enveloppe de mobilité des cours d'eau, inventaire des sites de baignades, etc.).
- SA3. Sollicitation par les structures porteuses de SCOT des communes réalisant/révisant leur PLU ou tout autre document d'urbanisme (SDGEP, SDGEU, etc.) pour être accompagnées par ABCèze;
- SA4. Maintien de réunions intégrant les services techniques d'ABCèze et ceux des SCOT pour échanger, notamment sur la partie administrative et technique des outils liés aux politiques d'aménagement du territoire et de gestion globale de l'eau.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze, SCOT Partenaires : Communes, EPCI **TERRITOIRE**

Le territoire d'ABCèze

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1/SA2/SA3/SA4					
Temps d'animation (ETP)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02

PLAN DE FIN	ANCEMENT			
Coût total	Temps	Contribution	AB Cèze	SCOT
(k€ TTC)	d'animation	en Equivalent Temps Plein	0,02	0,01

INDICATEUR DE SUIVI / RÉUSSITE

Participation des deux parties aux instances de concertation respectives

Intégration des résultats d'études d'ABCèze dans les SCOT

Recours à ABCèze lors de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme par les collectivités.

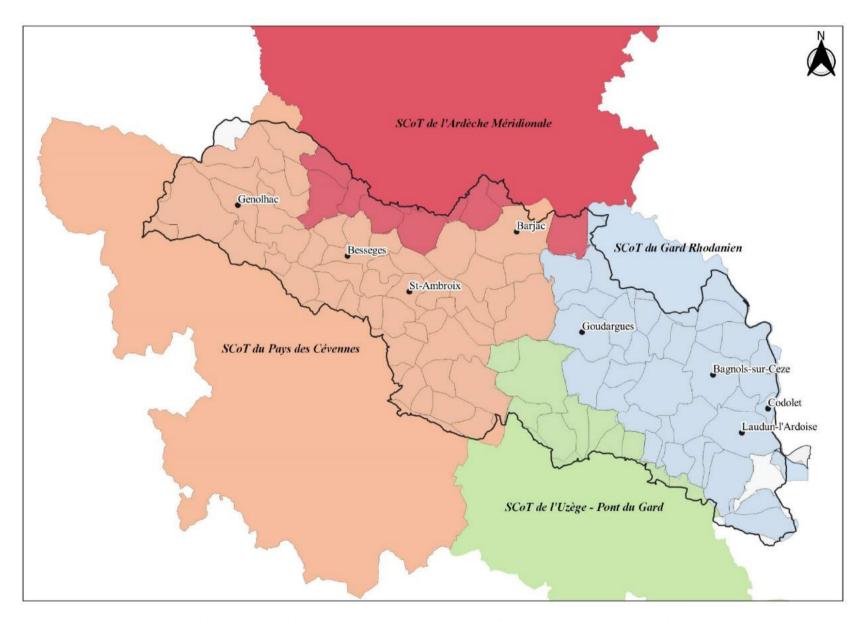


Figure 12. Répartition des SCoT sur le territoire du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône

PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION IV.2 Elaborer des PPRI Priorité 1

OBJECTIF

Etendre la couverture du territoire en Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les PPRI font partie des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN), établis par les services de l'Etat et créés par la loi Barnier. Ils régissent les règles de constructibilité et prévalent le PLU, afin de garantir la sécurité de la population, réduire les coûts des dommages tout en permettant le développement des territoires communaux. Ils s'inscrivent dans une politique de plus grande envergure au travers des PAPI.

Sur le territoire du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, 63 communes disposent de PPRI/PSS approuvés et 22 disposent d'un PPRI prescrits. Cependant, deux communes fortement exposées au risque inondation faisant l'objet de plus de 12 arrêtés CatNat ne sont pas recouvertes par un PPRI. Il s'agit de la commune de Génolhac et Saint-Sauveur-de-Cruzières. La commune de Génolhac a connu une crue de forte intensité le 03 octobre 2021. Les intempéries n'ont fait aucune victime mais ont dûment impacté la commune, rappelant la violence des crues du Luech et la nécessité de disposer d'un PPRI pour limiter les enjeux en zone inondable. Quant à la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières, elle est située sur un relief de plateaux calcaires à faible pente, traversée par la Claysse qui est un affluent de la Cèze. Par son régime irrégulier, de fortes précipitations à court terme peuvent susciter la montée rapide de ce cours d'eau et entrainer des dommages importants, comme l'a démontré l'évènement de mai 1998.

L'action 4.2 du PAPI 3 Cèze vise à approuver et étendre la couverture du territoire en Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) actuelle. Pour cela, l'action suivante est attendue :

- SA1. Elaboration de PPRI recouvrant 2 communes fortement exposées au risque d'inondation qui sont Génolhac et Saint-Sauveur-de-Cruzières.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Etat

Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

La commune de Génolhac et de Saint-Sauveur-de-Cruzières

ÉCHÉANCIER FINANCIE	:R					
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1					
Montant (k€ TTC)	Pour mémoire : financé par ailleurs					

PLAN DE FINANCEMENT					
Coût total	Financée	Plan de financement	Etat FPRNM		
(k€ TTC)	par ailleurs	en %	100		

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (Cf. tableau 4)

Prescription de PPRI pour les 2 communes

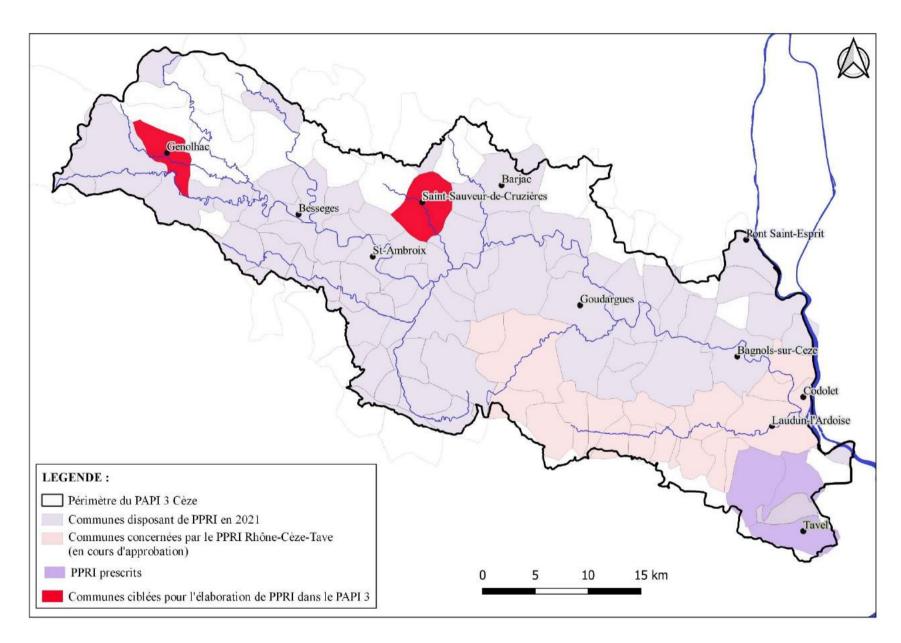


Figure 13. Localisation des communes nécessitant de disposer de PPRI sur le bassin versant

AXE V

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- Action 5.1 Réduire la vulnérabilité des habitats Diagnostic
- Action 5.2 Réduire la vulnérabilité des habitats Travaux
- Action 5.3 Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics Diagnostic
- Action 5.4 Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics Travaux

AXE V

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

En complément des actions d'amélioration de la conscience du risque, de prévision, d'alerte et de gestion de crise menées depuis toujours sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, des actions d'adaptation et d'amélioration de la résilience des enjeux ont été définies dans les plans d'actions nationaux.

Ces actions correspondent à l'orientation 2 du PGRI « Développer les actions de réduction de la vulnérabilité, par l'incitation, l'appui technique et l'aide au financement, pour une meilleure résilience des territoires exposés, dispositions 4 et 5 ». Elles concernent notamment la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité face au risque d'inondation, imposée pour les bâtiments situés en zones d'aléa fort et modéré du PPRI sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône. Cette démarche est fondée sur l'analyse globale d'un bien immobilier (habitation, ERP, bâtiments agricoles, activités économiques), permettant d'identifier tous les éléments vulnérables susceptibles d'être impactés en cas d'inondation. Cela dans l'objectif de les rendre plus résilients grâce à la mise en place de dispositifs de protection dont la liste des mesures éligibles au financement FPRNM est fixée par arrêté

Au vu de l'importance des enjeux, les logements et les bâtiments publiques seront priorisés pour la réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité. Cependant, la réalisation des diagnostics des bâtiments agricoles et d'activités économiques ne sera pas mise en œuvre dans le cadre du présent PAPI.

Le PAPI permet aux particuliers de bénéficier d'une prise en charge à 100 % du diagnostic de vulnérabilité de leur bien et à hauteur de 80% pour les travaux et aménagements préconisés, selon le décret n°2019-1301 du 5 décembre 2019 modifiant *l'article R561-15 du code de l'environnement*, relatif à la contribution du fonds de prévention des risques naturels majeurs au financement de certaines mesures de prévention.

Le recensement réalisé en fin 2016 dans le cadre du PAPI d'intention, a permis de dénombrer 2 366 logements en zones d'aléas fort et modéré sur le territoire. Au total, 546 ont été diagnostiqués sur la période 2016-2021. L'objectif sur le territoire est de réduire la vulnérabilité de l'ensemble de ces logements. Dans le cadre du PAPI 3, il sera réalisé 150 diagnostics par an, soit 900 à réaliser sur les 6 prochaines années (action 5.1).

Une fois, les diagnostics réalisés, les travaux préconisés seront mis en œuvre. Etant donné le nombre de diagnostics qui sera réalisé d'ici 2027, il sera important de solliciter et accompagner les particuliers dans la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité. Cela sera effectué dans le cadre de l'action 5.2 du PAPI.

Par ailleurs, entre la période 2014-2021, 50 bâtiments publics ont été diagnostiqués. Le diagnostic du PAPI 3 a permis de déduire qu'il reste 11 à diagnostiquer prioritairement dans le cadre de l'action 5.3. Il s'agit notamment de 3 types de bâtiments publics : des bâtiments de gestion de crise (2), des établissements scolaires (8) et une maison de retraite.

Au regard des diagnostics réalisés, il apparait important de solliciter les propriétaires de bâtiments publics à réaliser les travaux préconisés. Le diagnostic du PAPI 3 a identifié 31 bâtiments concernés par cette situation. Il s'agit de 13 établissements scolaires, 15 bâtiments de gestion de crise, une unité territoriale, la maison du Département et une maison de retraite. Ainsi, les travaux seront mis en œuvre dans le cadre de l'action 5.4 du présent PAPI.

Sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône, les activités agricoles sont fortement impactées par les inondations. Le diagnostic a identifié 33 serres, 7 silos et 35 bâtiments agricoles dans l'emprise de la crue centennale. Afin de réduire leur vulnérabilité, la Chambre d'agriculture du Gard prévoit de mener dans le cadre d'un financement hors PAPI, des actions de repérage et d'autodiagnostics.

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION V.1

Réduire la vulnérabilité des habitats - Diagnostics

Priorité 1

OBJECTIF

Accompagner les propriétaires à la réduction de la vulnérabilité des logements

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enjeux humains et matériels situés directement dans l'emprise des zones inondables inquiètent fortement les acteurs de la prévention des inondations sur le territoire. Selon le diagnostic du PAPI 3 Cèze, 2 366 logements sont à ce jour localisés dans l'emprise des aléas fort et modéré. Ainsi, 23,07% de l'objectif de réalisation des diagnostics de vulnérabilité est aujourd'hui atteint.

L'action 5.1 du présent PAPI prévoit de déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre et le renforcement de l'opération ALABRI. Pour cela, il est prévu d'élargir le périmètre de réalisation des diagnostics de vulnérabilité des logements et relancer l'opération au niveau des communes où elle a déjà été menée. Pour cela, les actions suivantes sont prévues :

- SA1. Renforcement de la communication sur l'opération ALABRI pour inciter les propriétaires de bâtiments diagnostiqués à passer à la phase travaux et pour les propriétaires de logements non diagnostiqués à s'inscrire à la démarche ALABRI;
- SA2. Recensement des logements en zones inondables et réalisation de 150 diagnostics de réduction de la vulnérabilité par an, pour les bâtiments localisés en aléa fort et modéré, notamment au niveau des :
- Communes disposant d'un PPRI approuvé ;
- Ocmmunes dont on dispose de connaissances sur les aléas fort et modéré (bassin versant de l'Arnave ;
- Communes concernées par le PPRI Rhône Cèze Tave ;
- Communes disposant d'enjeux importants (Bagnols-sur-Cèze, Saint-Ambroix, Bessèges, Les Mages, Rochegude, Goudargues, Allègre-les-Fumades, Molières-sur-Cèze, etc.).
- SA3. Appui, conseil et suivi des demandes de subvention pour la réalisation des travaux prescrits (estimés à 180 sur 6 ans), une fois les résultats des diagnostics obtenus.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Le territoire d'ABCèze couvert par des PPRI approuvés

ÉCHÉANCIER FINANCII	ER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Nature opération	on SA1/SA2/SA3						
Montant (k€ TTC)	145,35	145,35	145,35	145,35	145,35	145,35	

PLAN DE FII	NANCEMENT				
Coût total	970 1	Plan de financement	AB Cèze	Etat FPRNM	FEDER
(k€ HT)	012,1	en %	20	50	30

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (cf. Tableau 4)

Pourcentage de logements en zones inondables diagnostiqués

		DETAILS DES COU	JTS ESTIMATIFS		
ACTION CONCERNEE	DESCRIPTION DE L'ACTION	PRIX UNITAIRES	NOMBRE/QUAN TITE ESTIMATIF ANNUEL	COUTS ESTIMATIFS ANNUELS	COUTS ESTIMATIFS SUR 6 ANS
	Mission d'information, de sensibilisation et communication	-	-	2 800 € HT	16 800 € HT
	Tenue des permanences téléphoniques	-	-	2 800 € HT	16 800 € HT
SA1	Tenue des réunions publiques	500 € HT/journée	2	1 000 € HT	6 000 € HT
	Mise à jour des données	300 € HT/an	1	300 € HT	1 800 € HT
	Tenue du tableau de suivi et des indicateurs	250 € HT/an	1	250 € HT	1 500 € HT
	Réalisation et rédaction d'un bilan annuel	200 € HT/an	1	200 € HT	1 200 € HT
	Sous-total			7 350 € HT	44 100 € HT
SA2	Diagnostic des bâtiments	800 € HT/ unité	150 logements	120 000 € HT	720 000 € HT
	Sous-total			120 000 € HT	720 000 € HT
SA3	Accompagnement des propriétaires dans le montage des dossiers de demande de subventions (20% des diagnostics)	600 € HT/ unité	30 dossiers	18 000 € HT	108 000 € HT
	Sous-total		1	18 000 € HT	108 000 € HT
	TOTAL		145 350 € HT	872 100 € HT	

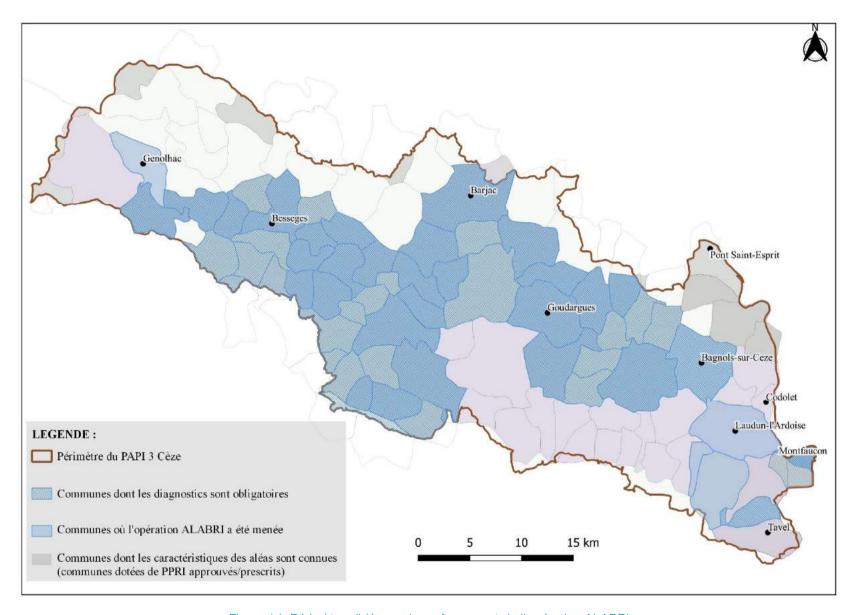


Figure 14. Périmètre ciblé pour le renforcement de l'opération ALABRI

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION V.2

Réduire la vulnérabilité des habitats - Travaux

Priorité 1

OBJECTIF

Accompagner les propriétaires dans leur obligation de sécurisation des logements.

DESCRIPTION DE L'ACTION

A l'issue des diagnostics de vulnérabilité réalisés, des travaux de mitigation sont préconisés.

Les opérations similaires menées sur les bassins versants voisins (ALABRI Gardon, Nîm'ALABRI) permettent d'estimer le taux moyen de réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité qui est de 20% du taux de diagnostics réalisés avec préconisation. Sur cette base, le nombre de logements susceptibles de faire l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité dans le cadre de l'action 5.1 du PAPI 3 est estimé à 180, soit environ 30 par an. A cela s'ajouteront 110 autres, étant donné que le nombre de diagnostics réalisés depuis le PAPI d'intention est de 546.

L'arrêté du 23 septembre 2021 établit la liste des types de travaux de réduction de vulnérabilité, éligibles au titre des fonds Barnier, conformément à l'article L. 561-3 du code de l'environnement et selon les conditions fixées à l'article D. 561-12-7 du même code.

L'action 5.2 a pour objectifs de réaliser au total 290 travaux de réduction de vulnérabilité, dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI 2022-2027. Les actions attendues seront les suivantes :

- SA1. Réaliser des travaux classiques (estimés à 260) consistant à la pose de batardeaux, de clapets antiretours sur les canalisations et la sécurisation des piscines, ... dont le coût est estimé à 5 000 € TTC par dossier;
- SA2. Réaliser des travaux lourds consistant à la création d'un espace refuge (estimés à 30). Le coût moyen d'un espace refuge est estimé à 15 000 € TTC par logement, pouvant être plafonné jusqu'à 20 000 € TTC.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Propriétaire Animation : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Toutes les communes du territoire d'AB Cèze couvertes par un PPRI

ÉCHÉANCIER FINANC	IER							
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Nature opération		SA1/SA2						
Montant (k€ TTC)	291,67	291,67	291,67	291,67	291,66	291,66		

PLAN DE FIN	IANCEMENT				
Coût total		Plan de financement	Propriétaire	Etat FPRNM	CD 30
(k€ TTC)	1 750	en %	0 à 20	80	*0 à 20

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (cf. tableau 4)

Pourcentage de logements diagnostiqués ayant fait l'objet de travaux de mitigation

^{*}Complément à 100% sous conditions de ressource ou pour les propriétaires bailleurs conventionnés Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION V.3

Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostics

Priorité 1

OBJECTIF

Accompagner les propriétaires et gestionnaires de bâtiments publics dans la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité face aux inondations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les bâtiments publics figurent parmi les enjeux présentant une forte vulnérabilité sur le territoire du bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône. La réduction de leur vulnérabilité permet de réduire les dommages et accroître la sécurité de la population.

A l'échelle départementale, le bassin de la Cèze figure en tête de classement en termes d'avancement dans la réalisation de campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics. Depuis le PAPI d'intention jusqu'en 2021, 50 bâtiments publics ont été diagnostiqués dont ceux appartenant au Département du Gard).

L'observatoire Noé tient à jour l'évolution des enjeux en zone inondable grâce aux données fournies par les différentes structures publiques. Un recoupement de ces données avec l'emprise de l'aléa moyen (Q100), a été effectué dans le diagnostic du PAPI 3 Cèze. Les résultats permettent de déduire qu'il reste 11 bâtiments publics à diagnostiquer dans le cadre de l'action 5.3 du PAPI. Il s'agit de 2 bâtiments de gestion de crise, 8 établissements scolaires et une maison de retraite.

Au regard des diagnostics réalisés, il apparaît important de solliciter les propriétaires des bâtiments publics à mettre en œuvre les travaux préconisés.

Cette action consiste à :

- SA1. Solliciter les communes à la réalisation des diagnostics de réduction de vulnérabilité des bâtiments
- SA2. Réaliser des diagnostics de vulnérabilité, notamment pour 11 bâtiments publics à l'échelle du territoire, sous la maîtrise d'ouvrage d'ABCèze.

MODALITE DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze

Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Toutes les communes du territoire d'ABCèze couvertes par un PPRI

ÉCHÉANCIER FINANCIER							
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Nature opération	SA1	SA2					
Montant (k€ TTC)	0	22					

PLAN DE FINA	NCEMENT	Г			
Coût total	00	Plan de financement	ABCèze	CR	CD30
(k€ TTC)	22	en %	70	20	10

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (cf. Tableau 4)

Pourcentage de bâtiments publics diagnostiqués

Tableau 5. Types de bâtiments publics ayant fait l'objet de diagnostics et ceux qui restent à diagnostiquer.

	Nombre d'établissements publics dans l'emprise de la Q100	Nombre d'établissements publics diagnostiqués	Reste à diagnostiquer dans PAPI 3	Communes concernées par les diagnostics de vulnérabilité à réaliser	Nombre de bâtiments publics dont les travaux sont à réaliser dans le PAPI
*Mairies	*10	*9	*1	*Chusclan	*10
*Annexe mairie	ND	*1	0	La Roque sur Cèze	*1
Ateliers municipaux	ND	2			
Boulodrome	ND	1			
Camping-piscine municipale	ND	1			
Centre culturel	ND	1			
Centres médico-social	ND	2			
Centre social	ND	1			
Centre thermal	ND	1			
**Collège public	**2	**2	0	-	**2
Ecole Elémentaire et Primaire Publique	8	2	6	Bagnols sur Cèze (2), Chusclan, Codolet, Le Martinet, Les Mages	8
Ecole Maternelle Publique	3	1	2	Bagnols sur Cèze, Martinet	3
Église		1			
Foyer communal	ND	1			
*Gendarmerie	*1	*1	*0	Cornillon	*1
Groupes scolaires	ND	3			
Hangar municipal	ND	1			
Maison de secours	ND	1	-		1
Maison de retraite	2	1	1	Cornillon	1
Maisons des associations	ND	2			
Maison des sports	ND	1			
**Maison du département	ND	**1			**1
Maison pluriprofessionnelle	ND	1			
Pôle culturel	ND	1			
Salle capitulaire	ND	1			
Salle de réunion	ND	1			
Salles des fêtes/de rencontre	ND	4			
Salles polyvalentes	ND	3			
*Service technique	ND	*1		Molières sur Cèze	*1
**Unité territoriale	1	**1			**1
*Hôtel de Police	*1	0	*1	Bessèges	*1
TOTAL	27	50	11	-	31

ND =Non défini

^{*} Bâtiments publics de gestion de crise

^{**}Bâtiments publics appartenant au Département du Gard dont les diagnostics et les travaux de réduction de la vulnérabilité seront à sa charge

Tableau 6. Liste des bâtiments ayant bénéficié de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le bassin versant

- L	ISTE DES BATIMENTS AYANT BENEFICIE I	DE DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA V E BASSIN VERSANT	VULNERABILITE
Commune	Type de bâtiment	Propriétaire	Coût estimatif des travaux
Cornillon	Mairie*	Commune	2 000 €
	Gendarmerie*	Commune	
Cornillon			23 800 €
Cornillon	Ecole Majora dos aparts	Commune	2 000 €
Goudargues	Maison des sports	Commune	7 200 €
Goudargues	Salle capitulaire	Commune	4 000 €
Goudargues	Salle des rencontres	Commune	1 000 €
Brouzet-les-Ales	-	Commune	3 000 €
Le Martinet	Collège A. Deparcieux	CD 30	2 850 €
Allègre-les-Fumades	Centre thermal	Commune	4 300 €
Bagnols-sur-Cèze	Groupe scolaire Montessori	Commune	85 500 €
Bagnols-sur-Cèze	Collège du Bosquet	CD 30	3 100 €
Bagnols-sur-Cèze	Maison du Département	CD 30	4 400 €
Bagnols-sur-Cèze	Boulodrome	Commune	63 950 €
Bagnols-sur-Cèze	Groupe scolaire des Estouzilles	Commune / CD 30	12 750 €
Bagnols-sur-Cèze	Maison des associations	Commune	6 150 €
Bessèges	Unité territoriale	CD 30	0 €
Besseges	Centre Social Jeanne d'Arc	Commune	4 700 €
Besseges	Maison pluriprofessionnelle	Commune	0 €
Besseges	Centre culturel Jean Jaurès	Commune	7 700 €
Besseges	Maison de retraite	Commune	-
Besseges	Centre Médico-Social P. Eyriac	Commune	13 120 €
Besseges	Mairie*	Commune	14 420 €
Besseges	Ecole Hector Malot	Commune	25 200 €
Besseges	Maison de secours*	Commune	11 220 €
Chambon	Mairie*	Commune	0€
Chambon	Salle Polyvalente	Commune	600 €
Meyrannes	Salle des fêtes	Commune	7 120 €
Molières-Sur-Cèze	Salle polyvalente	Commune	4 700 €
Molières-Sur-Cèze	Service technique*	Commune	4 700 €
Molières-Sur-Cèze	Mairie*	Commune	10 010 €
Robiac	Salle des fêtes	Commune	0€
Robiac	Mairie – Ecole*		0€
		Commune	
Robiac	Camping – Piscine	Commune	0€
Saint-Bres	Mairie*	Commune	0€
Allègre	Salle de réunion la Bégude	Commune	4 300 €
Saint-Ambroix	Pôle Culturel	Commune	9 350 €
Saint-Ambroix	Centre Médico-social	Commune	0 €
Codolet	Groupe scolaire	Commune	407 300 €
Codolet	Maison des associations	Commune	16 650 €
Codolet	Mairie*	Commune	12 750 €
Codolet	Atelier municipal	Commune	15 250 €
Codolet	Foyer communal	Commune	11 550 €
Codolet	Salle polyvalente	Commune	18 650 €
Cavillargues	Mairie*	Commune	34 200 €
Rochegude	Mairie*	Commune	12 500 €
Rochegude	Eglise	Commune	3 200 €
La Roque-sur-Cèze	Annexe mairie*	Commune	5000 €
Lirac	Hangar municipal	Commune	_
Tavel	Atelier municipal	Commune	18 100 €
Tavel	Salle des fêtes	Commune	5 600 €
* Bâtimen	ts participants à la gestion de crise	Total	359 690 €

RÉDUCTION DE LA VUI NÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION V.4

Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux

Priorité 1

OBJECTIF

Accompagner les propriétaires et gestionnaires de bâtiments publics dans la réalisation de travaux de mitigation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments publics est fortement sollicitée, étant donné le nombre de diagnostics réalisés jusqu'en 2021 (50) et à réaliser dans le cadre du PAPI (estimé à 11 selon la fiche action 5.3). Cependant, il ne parait pas réaliste de prévoir la réalisation des travaux sur l'ensemble des bâtiments publics diagnostiqués au cours de la période de mise en œuvre du présent PAPI. Les établissements scolaires, les maisons de retraite et les bâtiments administratifs et de gestion de crise seront priorisés. Cela permettra d'apporter un soutien administratif et financier aux propriétaires et gestionnaires de ces bâtiments. La présente action consiste à :

- SA1. La réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité de 31 bâtiments publics vulnérables

En se basant des coûts estimatifs des travaux préconisés par les diagnostics (*Cf. tableau 6*), il est proposé de prévoir une enveloppe de 240 720 € TTC pour la réalisation des travaux des 27 bâtiments publics communaux. Par ailleurs, il est prévu de mobiliser un montant estimatif de 15 000 € TTC pour les 4 bâtiments départementaux.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Propriétaires Réalisation : Propriétaires

TERRITOIRE

Toutes les communes du territoire d'AB Cèze couvertes par un PPRI

ÉCHÉANCIER FINANC	IER					
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération		SA1				
Montant (k€ TTC)		46	92	15	10	

PLAN DE FI	NANCEMENT					
Coût total	0EE 70	Plan de financement	AB Cèze	État FPRNM	CR	CD 30
(k€ TTC)	255,72	en %	30	40	20	10*

^{*20%} si le bâtiment concerné participe à la gestion de crise

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Indicateurs COM/COT (Cf. tableau 4)

Pourcentage de bâtiments publics en zones inondables sécurisés

BATIMENTS PUBLICS CIBLES POUR PARTICIPER A L'ACTION								
Type de bâtiment public	Nombre	Propriétaire/Maître d'ouvrage	Estimation des coûts des travaux (k€ TTC)					
Maison du Département	1	Département du Gard						
Unité Territoriale	1	Département du Gard	15					
Collèges publics	2	Département du Gard						
Ecole Primaire/élémentaire Publique	8	Commune	60					
Ecole Maternelle Publique	3	Commune	20					
Mairie	10	Commune	96					
Annexe mairie	1	Commune	5					
Gendarmerie	1	Commune	23,8					
Maison de secours	1	Commune	11,220					
Maison de retraite	1	Commune	10					
Service technique	1	Commune	4,7					
Hôtel de police	1	Commune	10					
TOTAL	31		255,72					

AXE VIRALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

Action 6.1 Entretenir la végétation des cours d'eau

Action 6.2 Entretenir le barrage de Sénéchas

Action 6.3 Renaturer le Nizon et le Malaven et restaurer la Tave

Action 6.4 Etude et travaux de déviation des écoulements vers des zones à moindre enjeux sur Montfaucon

AXE VI Ralentissement des Écoulements

Mise à part l'amélioration de la connaissance et la conscience du risque, la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes et la gestion des ouvrages de protection hydrauliques, la prévention des inondations peut se faire grâce à des stratégies de ralentissement des écoulements. Ces dernières peuvent être fondées sur la nature ou basées sur des aménagements importants.

Les objectifs de la Directive Inondation (DI) sont intégrés dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) qui préconise l'articulation des outils de planification de la politique de l'eau (SDAGE et leur déclinaison SAGE), avec les outils de gestion des risques d'inondation (PGRI et SLGRI) pour constituer des démarches complémentaires. Pour répondre à cette attente, le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 fixe dans ses orientations, notamment dans l'OF 8, d'augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux, correspondant à l'OG2 du PGRI Rhône Méditerranée. Les objectifs et dispositions du PGRI visent donc la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le PAPI, outil de mise en œuvre de la SLGRI du bassin versant de la Cèze et petits affluents du Rhône, intègre la compétence GEMAPI qui associe la politique de gestion du risque inondation avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état écologique des eaux et de l'environnement, prévu par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

L'action 6 du PAPI 3 Cèze vise les actions suivantes :

- L'entretien de la végétation des cours d'eau (action 6.1), qui permet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre naturel, améliorer la qualité des milieux et l'équilibre sédimentaire, optimiser les zones d'expansion des crues et de pièges à embâcles et permettre la mobilité, la continuité et le contrôle des invasives ;
- L'entretien et la pérennisation du barrage écrêteur de crue de Sénéchas (action 6.2) par sa mise en conformité ;
- La renaturation des cours d'eau dont le Nizon et le Malaven et la restauration morphologique de la Tave (action 6.3) pour redonner aux cours d'eau un bon écoulement des eaux ;

D'autre part, elle vise d'importants aménagements contribuant à l'évacuation des eaux de débordements au droit des zones à enjeux, dont le cas de la **commune de Montfaucon (action 6.4)**.

La mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et la prise en compte des espaces de mobilité des cours d'eau, des champs d'expansion des crues et des problématiques liées au phénomène de ruissellement dans la démarche PAPI traduisent une réelle volonté des acteurs à s'engager dans des actions s'avérant cohérentes avec le SDAGE et le PGRI.

RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

ACTION VI.1

Entretenir la végétation des cours d'eau

Priorité 1

OBJECTIF

Améliorer la qualité des milieux et l'équilibre sédimentaire, et optimiser des zones d'expansion des crues et de pièges à embâcles, la mobilité, la continuité et le contrôle des invasives.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'entretien des cours d'eau permet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, conformément à l'article L.215-14 du Code de l'Environnement.

Depuis le début des années 2000, le syndicat ABCèze gère l'entretien de la végétation des cours d'eau sur le bassin de la Cèze suivant le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) et d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau. Il se charge également des cours d'eau du Nizon, du Galet et du Malaven depuis 2018 grâce au transfert de compétence GEMAPI. Ce programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sera actualisé, en tenant en compte de l'évènement récent du 03 octobre 2021 et de l'entretien en amont des ruisseaux couverts.

L'entretien de la végétation des cours d'eau permet de planifier des actions, principalement sur 700 km de linéaire sur le réseau hydrographique de la Cèze et de ses affluents étant découpé en 6 commissions géographiques : Haute Vallée de la Cèze, Moyenne Vallée, Aval des Gorges, Basse Vallée, Auzonnet-Alauzène, Tave. Ce travail consiste généralement à l'enlèvement des embâcles, des débris ou atterrissements flottants ou non, à la gestion des bancs alluvionnaires, au faucardage localisé, au débroussaillement et au recépage de la végétation des berges. Il peut être réparti en 4 grandes missions :

- SA1. La Non Intervention Contrôlée (NIC): elle consiste à préserver les milieux, en intervenant sur des foyers d'espèces invasives (ou après évènements climatiques exceptionnels), notamment sur 400 km de cours d'eau, avec des visites biennales majoritairement en tête de bassins versants en « zones naturelles » ;
- SA2. L'intervention triennale par prestataires : elle vise la qualité des milieux, l'équilibre sédimentaire, l'optimisation des zones d'expansion des crues et de pièges à embâcles, la mobilité, la continuité, le contrôle des invasives. Cette action est réalisée sur 300 km de cours d'eau, en majorité sur les secteurs d'activités agricoles, avec maitrise d'œuvre en régie ;
- SA3. L'intervention annuelle : elle vise la sécurisation des zones urbanisées, la prévention des embâclements des ouvrages, la qualité des milieux, l'équilibre sédimentaire, le contrôle des invasives, la valorisation des points de baignade, la gestion des déchets. Elle est réalisée en régie par l'équipe verte, notamment sur 100 km de cours d'eau :
- SA4. L'intervention biennale : elle est spécifique aux bancs de graviers et est réalisée par un prestataire, avec une maitrise d'œuvre en régie.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze

Réalisation : ABCèze et prestataires

TERRITOIRE

Tout le territoire d'ABCèze

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	Entretien des cours d'eau					
Montant (k€ TTC)	Pour mémoire : financée par ailleurs					

PLAN DE FINANCEMENT

Coût total (k€ TTC) Financée par ailleurs

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Nombre et linéaires d'interventions en régie et par prestataires

RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

ACTION VI.2 Entretenir le barrage de Sénéchas Priorité 1

OBJECTIF

Assurer la gestion et le bon fonctionnement du barrage de Sénéchas.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'entretien du barrage de Sénéchas permet d'assurer pleinement son rôle d'écrêteur de crue, contribuant au ralentissement des écoulements. Sa gestion et son entretien sont assurés par le Conseil Départemental du Gard (CD30) par le biais d'une convention établie en 2019 entre le CD30 et ABCèze.

Pour assurer le bon fonctionnement d'un barrage, le maître d'ouvrage a l'obligation de réaliser un rapport de surveillance et une Visite Technique Approfondie (VTA) tous les ans, un rapport d'auscultation tous les 2 ans et une Etude de Danger (EDD) tous les 10 ans. Par ailleurs, depuis 2020, le bilan annuel relatif à l'entretien de l'ouvrage hydraulique et les investissements correspondants sont présentés en réunion.

Dans le cadre de mise en œuvre du PAPI 2018-2021, deux VTA (2019 et 2021) et une EDD pour la régularisation du barrage de Sénéchas (2021) ont été réalisées.

Les actions à mener au cours des 6 prochaines années sont :

- SA1. L'entretien du barrage de Sénéchas par la réalisation de 7 rapports de surveillance, 7 VTA et 3 rapports d'auscultations ;
- SA2. Travaux de mise en place de dromes sur le barrage.

Les points noirs relevés à l'issue de SA1 seront traités selon leur nature.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : CD 30 Réalisation : CD 30

TERRITOIRE

Commune de Sénéchas

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1/SA2					
Montant (k€ TTC) Pour mémoire : action déjà financée par ailleurs						

		PLAN DE FINANC	EMENT
Coût total	Financée par	Plan de financement	CD30
(k€ TTC)	ailleurs	en %	100

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Conformité du barrage par rapport aux obligations réglementaires Dromes installées

RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

ACTION VI.3

Renaturer le Nizon et le Malaven et restaurer la Tave

Priorité 1

OBJECTIF

Réduire le risque d'inondation pour les crues fréquentes en gérant l'équilibre sédimentaire à la source et l'enveloppe de mobilité des cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Tave, le Nizon et le Malaven sont des cours d'eau dont les tracés ont été fortement modifiés par les actions anthropiques (mise en place de merlons, curage, etc). Ces dernières constituent un facteur aggravant de dégradation écologique et morphodynamique pour ces cours d'eau qui déjà, ont un caractère faiblement morphogène et réactif face à des épisodes pluvieux peu intenses et à l'origine de crues de faible occurrence.

Redonner un profil naturel devient une nécessité pour ces cours d'eau, afin de ralentir les écoulements mais aussi améliorer leur espace de fonctionnement écologique. Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 fixe dans ses orientations, notamment dans l'OF 6A d'agir sur la morphologie et le décloisonnement pour restaurer les milieux aquatiques et dans l'OF 8 d'augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

La renaturation du Nizon et du Galet permettrait de poursuivre les actions ayant été menées dans le cadre du contrat de projet 2016-2021 porté par le SMABVGR, en partenariat avec l'Agence de l'eau RMC.

La suppression de quelques merlons permettrait la restauration morphologique de la Tave.

Les actions suivantes seront menées dans le cadre du PAPI 3 :

- SA1. Réalisation de travaux de renaturation sur le Nizon Amont afin de redessiner un lit moyen permettant de reméandrer, rétablir la continuité sédimentaire et restaurer les berges ;
- SA2. Réalisation d'études de contraintes et de coûts pour compléter les études de renaturation du Nizon dans la traversée de Saint Laurent des Arbres et pour définir un espace de bon fonctionnement au cours d'eau ;
- SA3. Réalisation d'une étude AVP qui fait suite à la première phase d'étude foncière pour la renaturation du Malaven ;
- SA4. Réalisation de travaux de restauration du lit de la Tave sur 800 m.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataire **TERRITOIRE**

Les bassins de la Tave, du Nizon et du Galet

ÉCHÉANCIER FINANCIER							
Échéancier financier	2022 2023 2024 2025 2026 2027						
Nature opération	SA1/SA2/SA3/SA	SA1/SA2/SA3/SA4					
Montant (k€ TTC)	Pour mémoire : a	Pour mémoire : action déjà financée par ailleurs					

PLAN DE FINANCEMENT	
Coût total	Financéa par cillaura
(k€ TTC)	Financée par ailleurs

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Suivi des études et travaux morphologiques et suivi qualité

RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION VI.4

Etude et travaux de déviation des écoulements vers des zones à moindre enjeux sur Montfaucon

Priorité 1

OBJECTIF

Réduire le risque d'inondation par ruissellement et accumulation des biens et des personnes des quartiers CNR, Lavandine et La Grange sur la commune de Montfaucon.

CONTEXTE

Les trois lotissements CNR, Lavandine et La Grange sont situés à l'amont de la RD101, sur la partie nord de la commune de Montfaucon (30). Cette dernière est limitrophe des communes de Saint-Geniès-de-Comolas et de Roquemaure au Sud. Elle est bordée par le Rhône au Nord.

Les eaux de ruissellement ne pouvant s'évacuer naturellement vers la plaine de la Ramière sont stockées à l'amont de la RD101 jusqu'à la surverse par-dessus celle-ci qui ne s'opère qu'à partir d'un évènement d'occurrence trentennale impactant les 3 lotissements sus cités. Dans le cadre du PAPI du Gard rhodanien validé en 2009, une étude des aménagements envisageables pour réduire le risque au droit des lotissements ont fait l'objet d'une première Analyse Coût-Bénéfice (ACB) démontrant l'efficacité et la pertinence économique du projet.

Depuis 2019, la commune de Montfaucon fait partie de l'agglomération du Gard Rhodanien et a ainsi intégré le périmètre d'intervention de l'EPTB ABCèze. Afin de pouvoir poursuivre le projet de réduction du risque d'inondation sur cette commune, une étude avant-projet et projet, accompagnée d'études complémentaires (topographie, géotechnique, réseaux) et de nouvelles modélisations hydrauliques, ont permis d'optimiser, confirmer et valider la faisabilité du projet d'aménagement permettant de réduire le risque d'inondation sur ce secteur. Ce projet a fait l'objet d'une nouvelle Analyse Multicritère (AMC) selon le cahier des charges PAPI 3.

Au regard des résultats obtenus pour l'occurrence choisie servant à dimensionner les ouvrages, à savoir l'occurrence trentennale, le scénario d'aménagement retenu est plus que satisfaisant. Avec un coût estimé à 778 000 €, le projet protège près de 55% de la population présente en zone inondable, diminue le coût des dégâts de 33% et se rentabilise à partir de la 25ème année d'installation. Cependant le pré-cadrage réglementaire ne permettra pas la réalisation du Projet dans l'état puisque qu'il aggrave légèrement de plus de 5cm sur les enjeux agricoles et plus de 1 cm sur quelques habitations implantées à l'aval. Le projet nécessite donc des aménagements complémentaires afin de réduire l'impact de sur-inondation des enjeux agricoles et habitats isolés dans la plaine des Ramières à l'aval.

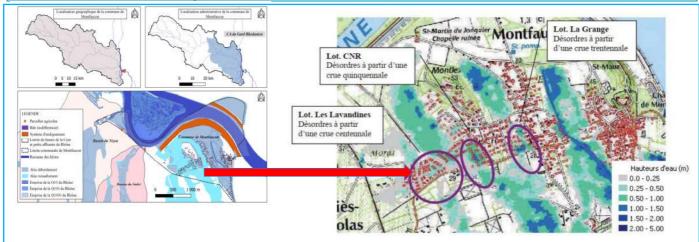


Figure 15. Les zones inondables par accumulation des eaux de ruissellement sur la commune de Montfaucon

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement correspondant à une combinaison d'ouvrages : la réalisation d'un fossé de déviation des écoulements et la transparence hydraulique sous la RD101.

Fossé de contournemen

Transparence hydraulique

Transparence hydraulique sous la RD101 à l'exutoire du fossé

Déchett

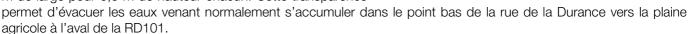
Moras

Réalisation d'un fossé de déviation des écoulements

Ce fossé a pour vocation d'acheminer les eaux de ruissellement depuis le chemin de Peyguerol jusqu'à la RD101, au droit du site de la déchetterie. Il longera la voie SNCF sur environ 882 m. Il présente une largeur au miroir de 8 m pour une largeur en fond de 4 m, une pente de talus de 2/1 et une profondeur de 1 m. Il présente une pente de fond constante de 0,3 %. Un chemin d'entretien de 3 m de large sera aménagé à l'est de son emprise. Trois cadres préfabriqués de 0,55 m de haut et de 1,10 m de large sont envisagés à l'exutoire du fossé sous la RD101 afin d'acheminer les eaux de ruissellement en direction de la plaine de la Ramière et d'éviter la submersion de la route

Réalisation de la transparence hydraulique

La transparence hydraulique sous la RD101 au droit de la rue de la Durance se présentera sous la forme de deux cadres de 1,25 m de large pour 0,6 m de hauteur chacun. Cette transparence



las

- SA1. Maitrise d'œuvre et étude complémentaire d'aménagement

L'action consistera à étudier la réalisation de création d'un bassin de 70 000 m³ en amont de la RD101 permettant de réduire l'impact des aménagements sur les enjeux avals.

L'étude comprendra:

- Les phases de maitrise d'œuvre AVP et PRO du bassin de rétention ;
- La réalisation d'une analyse multicritère avec Analyse Coût Bénéfice (ACB) en phase PRO ;
- La phase réglementaire REG de l'ensemble du Projet (DIG, DUP, Etudes d'impact, dossier loi sur l'eau) ;
- La réalisation des études topographiques, géotechniques et environnementales.

Ces aménagements devraient permettre de sortir une centaine d'habitations de la zone inondable et de supprimer les risques de submersion de la RD101 au droit des lotissements CNR, dans le cas d'un évènement d'occurrence trentennale.

Cette étude complémentaire sera portée par la commune de Montfaucon.

La réalisation des travaux n'a pas pu être inscrite dans le présent PAPI 3. Toutefois, elle pourrait faire l'objet d'un avenant si l'étude complémentaire confirme la faisabilité et la rentabilité du projet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Montfaucon

Exécution : Entreprise et bureau

d'étude

TERRITOIRE

Commune de Montfaucon

ÉCHEANCIER FINANCIER							
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Nature opération		Etudes					
Montant (k€ HT)		60					

PLAN DE FINANCEMENT								
Coût total (k€ HT)	60	Plan de financement	Commune	État FPRNM	CR	FEDER		
		en %	20	40	20	20		

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

PV de réception des travaux

GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Action 7.1	Entretenir les digues
Action 7.2	Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue du centre ancien à Pont-Saint-Esprit
Action 7.3	Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue des Tuillères à Pont-Saint-Esprit
Action 7.4	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Bessèges
Action 7.5	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Molières-sur-Cèze-Meyrannes
Action 7.6	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint-Ambroix
Action 7.7	Réaliser les études et travaux de sécurisation sur le SE de Saint-Etienne-des-Sorts

GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Le Décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, réglemente la réalisation, le confortement et l'entretien des ouvrages de protection hydrauliques afin de garantir leur efficacité et leur sûreté.

La gestion des digues de défense contre les inondations et submersions est une compétence obligatoire pour les EPCI-FP, compétents en vertu de la loi, à compter du 1er janvier 2016 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Les EPCI-FP peuvent transférer ou déléguer tout ou partie de cette compétence à un syndicat mixte de droit commun ou labellisé EPAGE ou EPTB. Depuis le 01er janvier 2018, l'EPTB ABCèze est gestionnaire de 2 digues et 5 systèmes d'endiguement sur le bassin de la Cèze et petits affluents du Rhône. A ce titre le syndicat gère l'entretien, la surveillance, le suivi administratif et les travaux nécessaires à la sécurisation de certains systèmes d'endiguement.

Concernant la régularisation des systèmes d'endiguement sur le périmètre d'intervention, le syndicat assure les missions suivantes :

La finalisation et le dépôt d'études réglementaires indispensables à la constitution du dossier de déclaration, au suivi des obligations réglementaires et aux travaux de confortements, notamment les Etudes de Danger (EDD) pour les systèmes d'endiguement de Codolet, Goudargues et Bessèges, Molières sur Cèze-Meyrannes, Saint Ambroix et Pont-Saint-Esprit. Le délai imposé aux collectivités territoriales disposant de la compétence GEMAPI, en vue de déclarer les ouvrages est fixé au 31 décembre 2019 pour les ouvrages de classe A ou B et au 31 décembre 2021 pour ceux de classe C. La réglementation impose également qu'à compter du 01er janvier 2021 pour les ouvrages de classe A ou B et du 01er janvier 2023 pour les ouvrages de classe C, les ouvrages réguliers (au titre du décret 2007) non intégrés dans un système d'endiguement, cessent d'être considérés comme « des digues » mais plutôt en tant que remblais en lit mineur/majeur.

Le syndicat ABCèze a demandé une dérogation de 18 mois pour l'ensemble de ses systèmes d'endiguement qui seront classés « C ».

La surveillance des systèmes d'endiguement. Pour cela, un service d'astreinte de sécurité sera mis en place afin d'assurer la surveillance des SE en toutes circonstances en lien avec les communes. Les procédures d'astreinte viennent compléter les consignes réglementaires de surveillance des ouvrages hydrauliques. Ainsi, les Consignes Ecrites (CE) seront mises à jour, les Visites Techniques Approfondies (VTA), les Visites techniques programmées (VSP) et les visites post-crue sur les systèmes d'endiguement seront poursuivies.

Dans le cadre du PAPI, il est prévu de poursuivre et d'approfondir la prise de compétence GEMAPI avec les actions suivantes :

- La réalisation des travaux d'entretien de la végétation sur les digues et le suivi de leurs obligations règlementaires (action 7.1), contribuant au respect des obligations inscrites au cahier des charges de la concession et des exigences réglementaires en matière de sûreté;
- La réalisation de travaux de sécurisation, notamment pour 4 systèmes d'endiguement : Pont-Saint-Esprit, Bessèges, Molières-sur-Cèze-Meyrannes, Saint-Ambroix (action 7.2 à 7.6);
- La réalisation d'une étude visant à connaître, régulariser et sécuriser le SE de Saint-Etienne-des-Sorts (action 7.7) qui ne fait pas l'objet aujourd'hui d'un classement.

ACTION VII.1

Entretenir les digues

Priorité 1

OBJECTIF

Entretenir la végétation présente sur le corps et en pied d'ouvrage, réparer ou suivre l'évolution des désordres et mises à jour du dossier de suivi des ouvrages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Afin d'assurer la pérennité des ouvrages, un entretien de la végétation en corps et en pied d'ouvrage est nécessaire. Compte tenu du développement avancé de la végétation sur certaines digues du territoire (sur la moyenne Cèze en particulier), un plan d'abattage est réalisé sur des sujets importants sans dégrader l'intégrité structurelle de l'ouvrage. Par ailleurs des interventions de dévitalisations seront également programmées pour éviter tout aggravement et déstabilisation des diques en mur et des perrés. Pour garantir une intervention d'urgence le syndicat envisage de mettre en place un marché dit de génie-civil pour pouvoir intervenir rapidement en cas de problème structurel sur les systèmes d'endiguement.

- Pour les digues de Bessèges et Meyrannes, une convention de gestion a été signée en 2019, avec le département du Gard propriétaire des ouvrages. Le syndicat ABCèze assure l'entretien de la végétation dans un objectif de protection contre les inondations.
- Pour la digue de Codolet une convention est signée entre le syndicat ABCèze et la commune, celle-ci définit les modalités d'interventions de la commune pour l'entretien de la digue. Le syndicat ABCèze vérifie le bon entretien de la digue.

Les coûts présentés dans le plan de financement de cette action comprennent l'entretien des digues de Bessèges, Meyrannes, Molières sur Cèze, Saint Ambroix, Goudargues, Pont-Saint-Esprit et Codolet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Le territoire des EPCI Cèze Cévennes et Gard Rhodanien

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1	SA1	SA1	SA1	SA1	SA1
Montant (€ HT)	120	120	120	120	120	120

PLAN D	PLAN DE FINANCEMENT							
Coût	total	700,000	Plan de financement	ABCèze				
(€ HT)		720 000	en %	100				

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Nombre de digues entretenues et nombre d'interventions assurant la pérennité des ouvrages

GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

ACTION VII.2

Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue du centre ancien à Pont-Saint-Esprit

Priorité 2

OBJECTIF

Réaliser les études réglementaires nécessaires, le suivi de la maitrise d'œuvre et la réalisation des travaux de sécurisation de la digue du centre ancien de Pont-Saint-Esprit.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La digue du Centre ancien fait partie du système d'endiguement de Pont-Saint-Esprit qui comprend 2 digues, la digue du centre ancien et la digue des Tullières. Lors du PAPI 2018-2021, la réalisation de l'Etude De Danger a permis de confirmer le mauvais état du système d'endiguement (digue du centre ancien et digue des Tuillères) avec un niveau de protection très bas et l'absence de zone protégée. A ce titre le système d'endiguement ne peut pas être classé selon le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. C'est pourquoi des travaux de sécurisation sont indispensables. Ces travaux visent à rendre un niveau de protection pour la crue centennale et sans rehausse du système d'endiguement actuel. Lors du PAPI 2018-2021 un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé avec la réalisation d'une étude préliminaire, d'une étude Avant-Projet et d'une ACB inversée.

Cette action doit se poursuivre dans le prochain PAPI et se décompose selon les sous-actions suivantes (SA) :

- SA1. Poursuite des études de maitrise d'œuvre et réalisation des études Réglementaires
 - Les études de maîtrise d'œuvre visent à finaliser la phase Projet et intègrent le suivi des travaux.
- SA2. Travaux de sécurisation de la digue du centre ancien avec :
 - Une protection contre l'érosion interne grâce au Traitement des fissures, à la reconstruction de l'exutoire effondré, au confortement des terrains peu compacts par injections de coulis de bentonite-ciment (Tronçon 2) et par une Paroi étanche au coulis de bentonite-ciment (Tronçon 3-4);
 - Une protection contre l'érosion externe avec la création d'un Sabot en enrochements en pied de digue et une stabilité d'ensemble avec la mise en place de Tirants d'ancrage à la liaison T2-T3.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Commune de Pont-Saint-Esprit

ÉCHÉANCIER FINANCIER								
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Nature opération	SA1	SA1	SA1/SA2	SA1/SA2/SA3	SA1/SA2/SA3			
Montant (€ HT)			23, 183/707,8	23,183/707,8/185,8	23,183/707,8/185,8			

PLAN DE FINANCEMENT

Coût total 2 192 949 (€ HT) Financée par le Plan Rhôn

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation des études Réglementaires et des travaux de sécurisation de la digue du centre ancien à Pont-Saint-Esprit

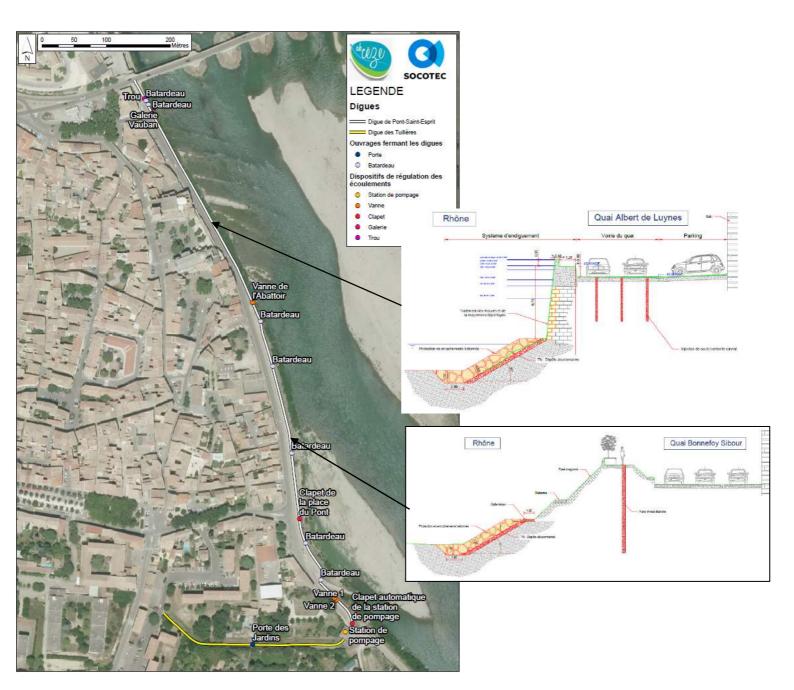


Figure 16. Localisation de la digue du centre ancien à Pont Saint Esprit

GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

ACTION VII.3

Réaliser les travaux pour la sécurisation de la digue des Tuillères à Pont-Saint-Esprit

Priorité 2

OBJECTIF

Réaliser des travaux de sécurisation de la digue des Tuillères à Pont-Saint-Esprit.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La digue des Tuillères fait partie du système d'endiguement de Pont-Saint-Esprit qui comprend 2 digues, la digue du centre ancien et la digue des Tullières. Lors du PAPI 2018-2021, la réalisation de l'Etude De Danger a permis de confirmer le mauvais état du système d'endiguement (digue du centre ancien et digue des Tuillères) avec un niveau de protection très bas et l'absence de zone protégée. A ce titre le système d'endiguement ne peut pas être classé selon le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. C'est pourquoi des travaux de sécurisation sont indispensables. Ces travaux visent à rendre un niveau de protection pour la crue centennale et sans rehausse du système d'endiguement actuel. Lors PAPI 2018-2021 un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé avec la réalisation d'une étude préliminaire, d'une étude Avant-Projet et d'une ACB inversée. Cette action se décompose selon les sous-actions suivantes (SA).

La digue des Tuillères est de propriété étatique, à ce titre l'Etat propose un conventionnement pour financer à hauteur de 80% les travaux nécessaire à la sécurisation de la digue des Tuillères.

- SA1. Travaux de sécurisation de SE de Pont-Saint-Esprit avec pour la digue des Tuillères, une protection contre l'érosion interne, un traitement des fissures, un comblement des cavités et un traitement des dalles béton, une protection contre l'érosion externe avec la création d'une bêche d'ancrage en béton et le remplacement de la porte des jardins.

Les coûts affichés dans cette action sont estimés à partir d'un montant estimatif des travaux en phase Avant-Projet Il s'agit donc d'un montant indicatif qui doit être affiné.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Commune de Pont-Saint-Esprit

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération				SA1	SA1	
Montant (€ HT)			-	185,8	185,8	

PLAN DE FI	NANCEMENT						
Coût total	371 600	Plan de financement	AB Cèze	Etat FPRNM	FEDER	CR	CD30
(€ HT)	071000	en %	20%	80%			

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation des travaux de sécurisation de la digue des Tuillères à Pont-Saint-Esprit



Figure 17. Localisation de la digue des Tuillères à Pont Saint Esprit

ACTION VII.4

Réaliser les études et travaux pour la sécurisation du système d'endiguement de Bessèges

Priorité 2

OBJECTIF

Réaliser les études réglementaires nécessaires, le suivi de la maitrise d'œuvre et la réalisation des travaux de sécurisation du système d'endiguement de Bessèges.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le système d'endiguement de Bessèges est constitué d'une digue de propriété Départemental. Lors du PAPI 2018-2021, une convention a permis de déterminer qu'ABCèze est maître d'ouvrage du projet de sécurisation de la digue de Bessèges. Le département financera la part des investissements d'ABCèze sur les études et les travaux. Lors du PAPI 2018-2021, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé avec la réalisation d'études complémentaires (topographie, géotechnique et reconnaissance des ouvrages traversant) permettant la finalisation de l'étude en phase PRO. Suite à cette étude le cout du projet a augmenté de 36.5% par rapport à l'étude AVP. L'ACB reste positive pour une VAN à 50 ans (B/C=1.42). Cette augmentation s'explique par la réalisation d'études complémentaires, qui démontrent le besoin de conforter les ouvrages traversants en mauvais état et de traiter la renouée du japon dans l'emprise du chantier.

Les travaux de sécurisation visent à sécuriser le SE pour assurer un niveau de protection équivalent à la crue centennale et cela sans rehausse de l'ouvrage. La réalisation de l'étude danger a permis de confirmer le mauvais état du système d'endiquement avec un niveau de protection équivalent aujourd'hui à la crue cinquantennale.

Cette action se décompose selon les sous-actions suivantes (SA) :

- **SA1.** Poursuite des études de maitrise d'œuvre, des études réglementaires, de la compensation environnementale et intégration des coûts de maîtrise d'œuvre en phase travaux.
- SA2. Travaux de sécurisation de SE de Bessèges avec pour :
- Les secteurs 1 à 2, la création d'une piste de pied en secteurs (largeur 3 m) ;
- Les secteurs 3 à 4, la mise en œuvre d'une protection de pied en enrochements, la création d'une piste d'accès (largeur 3 m) et la mise en place d'une protection spécifique à l'exutoire du ruisseau des Terronds ;
- Les secteurs 5 à 6, la mise en œuvre d'une protection de pied en enrochements, la création d'une piste d'accès (largeur 3 m), une protection spécifique aux exutoires de nombreux OT, la pose de clapets anti retour, et le prolongement des exutoires des réseaux. Au niveau du perré, il est prévu un nettoyage de l'intégralité des dalles béton, la démolition et la réalisation de nouvelles dalles béton ainsi que le nettoyage et la reprise des joints. Il est prévu un raccordement en secteur 6 par une piste qui débouche sur la RD.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Commune de Bessèges

ÉCHÉANCIER FINANCIER						
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1	SA1	SA1/SA2	SA1/SA2	SA1/SA2	
Montant (k€ HT)			32,695/633,333	32,696 /633,334	32,696/633,333	

PLAN DE FIN	NANCEMENT						
Coût total	1 998 087	Plan de financement	ABCèze	Etat FPRNM	FEDER	CR	CD30
(€ HT)	1 000 001	en %	20%	40%	20%	20%	

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation des études Réglementaires et des travaux de sécurisation du système d'endiguement de Bessèges



Etude de sécurisation des digues sur la moyenne Cèze - Digue de Bessèges Carte 1 : Domaine d'étude



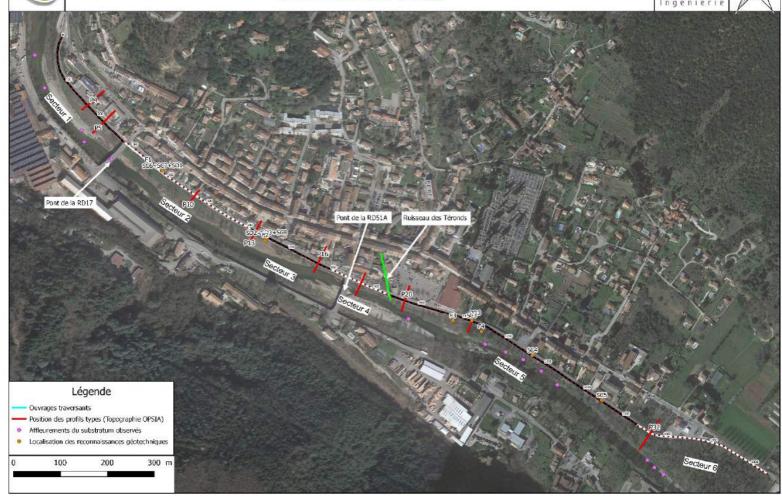
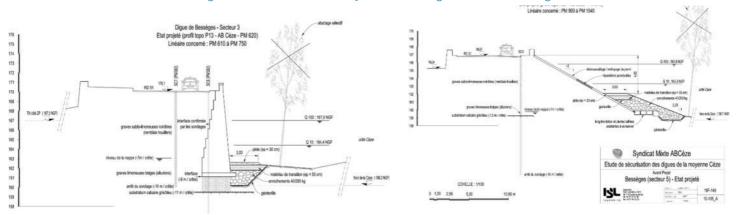
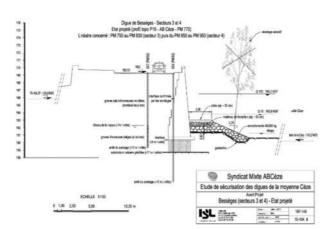


Figure 18. Localisation du système d'endiguement de Bessèges





ACTION VII.5

Réaliser les études et travaux pour la sécurisation du système d'endiguement de Meyrannes et Molières-sur-Cèze

Priorité 2

OBJECTIF

Réaliser les études réglementaires nécessaires, le suivi de la maitrise d'œuvre et la réalisation des travaux de sécurisation du système d'endiguement de Molières-sur-Cèze et Meyrannes

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le système d'endiguement de Molières-sur-Cèze et Meyrannes comprend 2 digues, la digue de Molières-sur-Cèze et la digue de Meyrannes. Lors du PAPI 2018-2021, la réalisation de l'étude danger a permis de confirmer le mauvais état du système d'endiguement avec un niveau de protection très bas équivalent à la crue décennale et l'absence de zone protégée. A ce titre, le système d'endiguement ne peut pas être classé selon le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. C'est pourquoi des travaux de sécurisation sont indispensables. Lors du précédent PAPI un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé avec la réalisation d'études complémentaires (topographie, géotechnique et reconnaissance des ouvrages traversant) permettant la finalisation de l'étude en phase PRO. Suite à cette étude le cout du projet a augmenté de 48% par rapport à l'étude AVP. L'ACB reste positive pour une VAN à 50 ans (B/C=2.6). Cette augmentation s'explique par la réalisation d'études complémentaires, qui démontrent le besoin de conforter les ouvrages traversants en mauvais état, de traiter la renouée du japon dans l'emprise du chantier et d'augmenter les volumes de terrassements. Les travaux de sécurisation visent à sécuriser le SE pour assurer un niveau de protection équivalent à la crue centennale et cela sans rehausse de l'ouvrage Cette action se décompose selon les sous-actions suivantes (SA):

- **SA1.** Poursuite des études de maitrise d'œuvre, des études réglementaires, de la compensation environnementale et intégration des coûts de maîtrise d'œuvre en phase travaux.
- SA2. Travaux de sécurisation de SE de Molières-sur-Cèze et Meyrannes avec pour :
 - La digue de Molières-sur-Cèze, la mise en œuvre d'une protection de pied en enrochements sur le secteur 1 et la réalisation d'une piste de 3m de largeur. Les ouvrages traversants seront repris avec le prolongement des exutoires et l'installation de clapet anti-retour. La création d'une piste d'accès sera réalisée en amont et en aval du secteur 1;
 - La digue de Meyrannes avec la mise en œuvre d'une protection de pied en enrochements sur les secteurs 1 et 4 et la réalisation d'une piste de 3m de largeur Les ouvrages traversants seront repris avec le prolongement des exutoires et l'installation de clapet anti-retour. La création d'une piste d'accès sera réalisée en amont du secteur 1 et en aval du secteur 4.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Communes de Molières-sur-Cèze et Meyrannes

ÉCHÉANCIER FINANCIER

Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1	SA1	SA1/SA2	SA1/SA2	SA2	
Montant (€ HT)			50,096 / 842,666	50,095 / 842,667	13,8 /842,667	

PLA	N DE	FIN	ANC	CEM	ENT

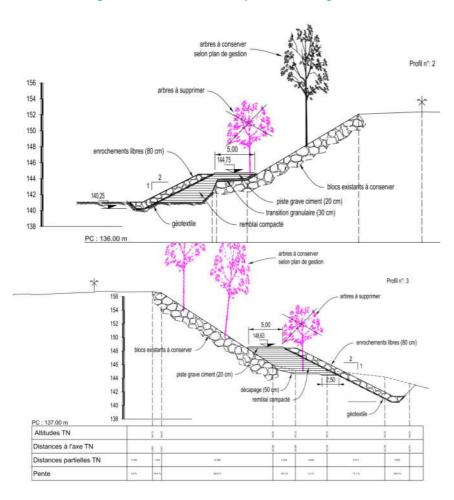
Coût total	2 641 991	Plan de financement	ABCèze	Etat FPRNM	FEDER	CR	CD30
(€ □1)		en %	20%	40%	20%	20%	

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation des études Réglementaires et des travaux de sécurisation du système d'endiguement de Molières-sur-Cèze et Meyrannes



Figure 19. Localisation du système d'endiguements de Molières sur Cèze- Meyrannes



ACTION VII.6

Réaliser les études et travaux pour la sécurisation du système d'endiguement de Saint Ambroix

Priorité 2

OBJECTIF

Réaliser les études réglementaires nécessaires, le suivi de la maitrise d'œuvre et la réalisation des travaux de sécurisation du système d'endiguement de Saint Ambroix.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le système d'endiguement de Saint Ambroix comprend une digue. Lors du PAPI 2018-2021, la réalisation de l'étude de danger a permis de confirmer le mauvais état du système d'endiguement avec un niveau de protection très bas équivalent à une crue décennale et a l'absence de zone protégée. A ce titre le système d'endiguement ne peut pas être classé selon le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. C'est pourquoi des travaux de sécurisation sont indispensables. Ces travaux visent à rendre un niveau de protection pour la crue trentennale et sans rehausse du système d'endiguement actuel. Lors du précédent PAPI, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé avec la réalisation d'études complémentaires (topographie, géotechnique et reconnaissance des ouvrages traversants) permettant la finalisation de l'étude en phase PRO. Suite à cette étude le coût du projet a augmenté de 28% par rapport à l'étude AVP, cela entraîne de facto une ACB négative pour une VAN à 50 ans. Cette augmentation s'explique par la réalisation d'études complémentaires, qui démontrent le besoin de conforter les ouvrages traversants en mauvais état et d'augmenter les volumes de terrassements. Les travaux de sécurisation visent à sécuriser le SE pour assurer un niveau de protection équivalent à la crue trentennale et cela sans rehausse de l'ouvrage Cette action se décompose selon les sous-actions suivantes (SA) :

- **SA1.** Poursuite des études de maitrise d'œuvre, des études réglementaires de la compensation environnementale et intégration des coûts de maîtrise d'œuvre en phase travaux ;
- SA2. Travaux de sécurisation de SE de Saint Ambroix avec :
- Sur le secteur 1 côté "Rivière : Un retalutage avec mise en place d'une carapace d'enrochements libres 60/300kg de 1m d'épaisseur pour protéger le talus sur toute la hauteur et jusqu'au substratum ;
- Sur le secteur 1 côté Terre au droit du déversoir à cote constante entre les pm 20 et 130, un adoucissement de la pente du talus à 2H/1V, une protection du talus avec des matelas de gabions de 30 cm d'épaisseur sur géotextile prolongé de 2 mètres en pied pour former un tapis de réception et un enherbement des gabions. Une poutre en béton armé fixant la côte de déversement en crête;
- Sur les secteurs 2 et 3 : traitement de la végétation et réhausse de la digue afin que les écoulements empruntent préférentiellement le déversoir de sécurité.et empêche la surverse sur ces secteurs.

Les coûts affichés dans cette action sont estimés à partir d'un montant estimatif des travaux en phase Projet.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Commune de Saint Ambroix

ÉCHÉANCIER FINANCI	IER					
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1	SA1	SA1/SA2	SA1/SA2		
Montant (€ HT)			33,913 / 440,45	33,914/ 440,45		

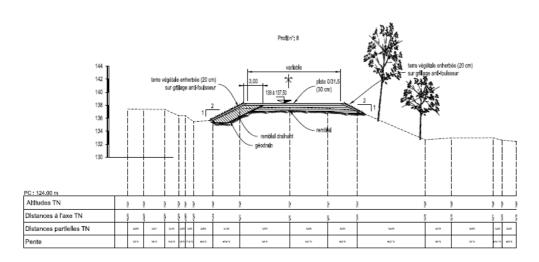
PLAN DE FI	NANCEMENT	Г					
Coût total	948 727	Plan de financement	ABCèze	Etat FPRNM	FEDER	CR	CD30
(€ HT)		en %	40	40	0	20	0

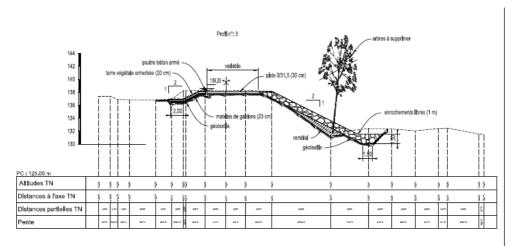
INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation des études Réglementaires et des travaux de sécurisation du système d'endiguement de Saint Ambroix



Figure 20. Localisation du système d'endiguements de Saint-Ambroix





ACTION VII.7

Réaliser les études pour la sécurisation du système d'endiguement de Saint Etienne des Sorts

Priorité 1

OBJECTIF

Réaliser les études nécessaires et la maitrise d'œuvre aux niveaux projet et réglementaire afin de préparer et déposer le dossier de déclaration du système d'endiguement de Saint-Etienne-des-Sorts

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude de l'inondation du Rhône de Pont-Saint-Esprit à Montfaucon a permis de mettre en évidence un système d'endiguement qui assure une protection de la commune de Saint Etienne des Sorts. Celle-ci à une cohérence hydraulique et protège potentiellement pour une crue d'occurrence 200 ans (sans revanche de sécurité) environ 149 personnes. En l'absence du parapet la protection s'abaisse à une crue d'occurrence trentennale.

Cette étude fait état d'une digue dégradée, nécessitant des travaux de confortement. A ce stade des premiers chiffrages sont estimés de 650 000euros TTC à 1 300 000 euros TTC selon les scénarios. Afin d'affiner les travaux et les montants, des études de maîtrise d'œuvre sont nécessaires.

Cette action se décompose selon les sous-actions suivantes (SA) :

- SA1. La maitrise d'œuvre avec la réalisation d'une étude préliminaire, d'une étude avant-projet, comprenant l'étude de plusieurs scénarios de confortement s'appuyant sur des ACB et AMC. La réalisation de la phase AVP nécessitera des études complémentaires géotechnique, topographique complémentaires ;
- SA2. La maitrise d'œuvre projet, comprenant une éventuelle étude d'impacts environnementaux, l'EDD projetée et l'étude du scénario de confortement choisi au niveau PRO (projet) s'appuyant sur l'ACB-AMC;
- SA3. La maîtrise d'œuvre règlementaire, comprenant l'étude d'incidences environnementales, les DUP et DIG et la constitution du dossier de déclaration de l'ouvrage.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Maîtrise d'ouvrage : ABCèze Réalisation : Prestataires

TERRITOIRE

Commune de Saint-Etienne-des-Sorts

ÉCHÉANCIER FINANC	IER					
Échéancier financier	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nature opération	SA1	SA1	SA1/SA2	SA2/SA3	SA2/SA3	
Montant (€ HT)	20 000	50 000	100 000	100 000	30 000	

PLAN DE FINANCEME	NT
Coût total (€ HT)	Financée par le Plan Rhône

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE

Réalisation des études de sécurisation et classement du système d'endiguement de Saint-Etienne-des-Sorts

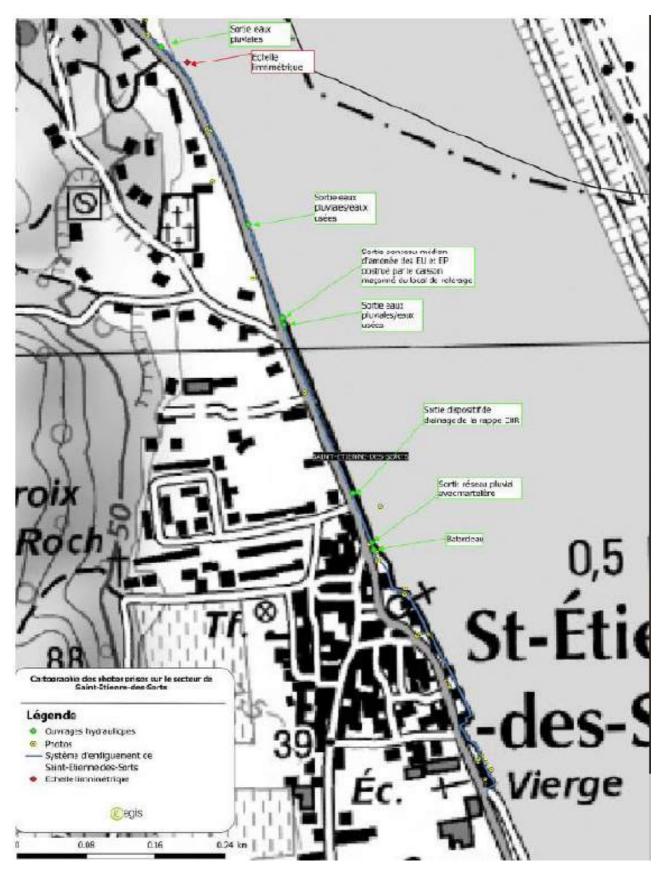


Figure 21. Localisation du système d'endiguements de Saint Etienne des Sorts